

# LE RAPPORT & LES FICHES ACTIONS-OUTILS

Plan stratégique pour une filière halieutique durable en Bretagne

Sous la direction d'Alain DREANO

Breizmer

### Le Sommaire

#### LE RAPPORT :

Le	Somm	naire	1
1	La N	Aission	2
2	La N	Лéthode	4
	2.1	Remerciements	5
3	Une	filière halieutique durable	6
	3.1	Un 1 <sup>er</sup> constat	6
	3.2	Le développement durable	6
	3.3	Un 2 <sup>eme</sup> constat	7
4	Une	filière en mutation	8
	4.1	Un contexte réglementaire prégnant	8
	4.2	Concentration des moyens de production	8
	4.3	Des métiers exigeants à revaloriser	9
	4.4	Des consommateurs plus « urbains »	9
	4.5	Une rentabilité fragilisée	10
	4.6	Les principes retenus	10
5	La S	tratégie Générale	12
	5.1	Préambule	12
	5.2	Des observatoires pilotés et/ou cogérés par la profession : maîtriser la donnée	13
	5.3	Un Centre Technique complété d'un dispositif d'Animation Développement	13
	5.4	La Formation	14
	5.5	La Valorisation et la Communication	16
			16
	5.6	La Réglementation	16
	5.7	L'Ingénierie Financière	18
6	Con	clusion	19
7	Ann	exes : Liste des personnes rencontrées	20
L	ES FIC	HES ACTIONS ET OUTILS :	21
		tions	
Ηí	ches or	ITIIS	55



#### 1 La Mission

La Ministre de la Mer a annoncé le lancement d'une concertation en vue de l'élaboration d'un Plan d'Actions pour la Pêche Durable. Elle a précisé ses priorités lors de ses vœux au CNPMEM :

- Recherche halieutique et recherche sur les facteurs environnementaux et les écosystèmes;
- Évolution et adaptation aux changements climatiques ;
- Interprofession;
- Optimisation de la répartition des quotas ;
- Accès à la ressource et présence des entreprises FR à l'étranger;
- Modernisation des navires ;
- Protection sociale;
- Formation;
- Recrutement des marins étrangers ;
- Planification spatiale.

La filière des produits de la mer de Bretagne se félicite de l'initiative de la Ministre et souhaite contribuer à la concertation et à l'élaboration de ce plan. Toutefois les professionnels bretons considèrent qu'un nombre important de problématiques sont communes à la pêche et l'aquaculture, la réflexion et les propositions devront être partagées et portées par les deux secteurs de la **filière**.

La filière bretonne participera à la concertation notamment par la rédaction d'un document stratégique englobant l'ensemble des activités de la pêche et de l'aquaculture, « de la mer à l'assiette ». Ce travail a pour objectif de devenir le document de référence pour l'ensemble des acteurs professionnels mais aussi à destination des acteurs locaux, régionaux, nationaux et européens. Il devra notamment aborder les points suivants :

- La recherche sur l'état de la ressource et du milieu marin, en particulier la question de la qualité des eaux côtières ;
- La recherche sur l'évolution de la ressource face aux changements climatiques;
- La préservation et la mutualisation de l'accès à la ressource (quotas, licences, capacités...),
   la réflexion sur de nouveaux accès à la ressource (notamment à l'extérieur de la FR et de l'UE);
- L'accès aux eaux comprenant la planification spatiale et l'accès aux concessions ;
- L'accès au littoral pour les activités de la filière ;
- La lutte contre les prédateurs ;
- La sécurisation des procédures réglementaires ;
- L'accès au logement pour les salariés à proximité des activités de la filière.
- L'attractivité des métiers (communication et promotion);
- La formation;
- L'évolution de carrières ;
- La protection sociale;
- Les outils de production intégrant les navires, les engins, le froid, et toutes les questions énergétiques de la production ;
- La traçabilité;
- La valorisation des produits et la valorisation des co-produits ;
- Le transport;



- La commercialisation intégrant les évolutions de la demande et des technologies (emballages, froid et remplacement de la glace...)
- La place des produits de la mer dans la loi EGalim;
- La formation des prix et des marges ;
- La question des interprofessions et de la place des structures professionnelles ;
- Le positionnement et rôle des halles à marée dans la filière.

Toutes les propositions seront examinées sous l'angle de l'innovation et d'une démarche d'économie circulaire.

Elles seront classifiées en fonction des urgences à agir et dans la mesure du possible feront l'objet d'un chiffrage budgétaire.

Les acteurs de la filière bretonne confient à Monsieur Alain Dréano la mission de rédaction de ce document stratégique. Cette mission consistera d'une part à compiler l'ensemble des propositions établies par la filière, d'autre part de consulter les acteurs et en priorité les membres fondateurs de Breizhmer et enfin de rédiger le document. Le travail de concertation avec les professionnels sera le plus large possible dans la mesure du temps imparti.

La mission démarrera le 15 janvier et se terminera le 15 mars. Elle pourra être renouvelée si nécessaire.

Pour le Conseil d'Administration de Breizhmer,

Le Président Olivier Le Nezet



#### 2 La Méthode

Cette étude, à l'initiative de la filière *via* Breizhmer, constitue une première. Une demande novatrice avec de multiples acteurs.

La contrainte de temps pour réaliser cette mission (2 mois) est à prendre en compte tant le sujet est vaste. La diversité de positionnement des différents acteurs dans la filière constitue une difficulté d'approche et de forme pour la restitution.

Après un travail bibliographique, des entretiens avec tous les membres de Breizhmer ont été réalisés. Ils ont été complétés par des rencontres avec quelques acteurs jugés importants pour leur rôle auprès de la filière et pour leur regard externe. Au final, c'est près de 40 entretiens qui ont été réalisés (*liste en annexe*).

Les entretiens ont été menés sous la forme d'un échange ouvert sur la base d'une définition du développement durable (3 piliers : Environnement, Social, Économique et leur Gouvernance). Plutôt qu'un questionnaire fermé qui aurait pu induire ou orienter les sujets à prendre en compte, cette modalité a été privilégiée. Ainsi les sujets essentiels ont émergé en premier.

Cette méthode semble avoir été appréciée et efficace. En effet, chaque organisme ou personne selon son centre d'intérêt ou positionnement dans la filière a évoqué spontanément les enjeux majeurs pour une filière durable.

Après la collecte des besoins, l'analyse qui a suivi s'est attachée à identifier les actions attendues et les outils ou moyens à mobiliser pour les mettre en œuvre. Cette analyse a été réalisée au travers de la grille du développement durable évoquée plus haut, complétée des enjeux liés aux transitions et à l'économie circulaire.

Une matière première riche qui a mis en évidence les sujets majeurs partagés par tous tant le caractère interdépendant des membres de la filière apparaît fortement au-delà d'éléments plus sectoriels qui auraient pu laisser croire à des besoins différents.

Le temps imparti n'a pas permis d'approfondir l'ensemble des sujets recensés, ni de réaliser un inventaire précis des sujets et des actions existants ou en projet. Cela aurait permis d'enrichir la réflexion et sans doute nuancer certains propos. Par ailleurs, il ne sera pas rappelé les caractéristiques, ni la structure de la filière considérant que le lecteur dispose de ces données générales de cadrage.

La contrainte de temps a donc imposé d'aller à l'essentiel (quitte à être parfois synthétique) et proposer un document opérationnel destiné à des lecteurs avertis qui devront s'approprier les constats et propositions afin de définir la stratégie que la filière et/ou ses membres souhaitent porter.

Le document se compose de la manière suivante :

- un rapport présentant les enjeux, les orientations et une synthèse des actions et outils à mobiliser pour les mettre en œuvre,
- un ensemble indépendant composé de 18 fiches :
- **12 fiches actions** construites autour du développement durable, les transitions et la mise en place d'une économie circulaire,
- 6 fiches outils identifiant les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions.

Ces 2 séries de fiches sont indexées en bas de page afin que le lecteur puisse passer facilement d'une fiche-action à une fiche-outil en fonction de ses centres d'intérêts.



#### 2.1 Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de Breizhmer ainsi que les autres acteurs rencontrés pour leur accueil, leur disponibilité et la qualité des échanges et propositions.

Il convient de souligner que cela illustre bien le besoin partagé de ce type d'actions collective dans la filière. Il délivre un constat lucide, sans complaisance, volontariste, responsable et porteur d'avenir.

Ce fut pour moi de véritables rencontres riches et passionnantes tant sur le plan de la mission qu'à titre personnel.

Alain Dréano



#### 3 Une filière halieutique durable

Définir le plan stratégique pour une filière durable impose de s'interroger sur cette notion de développement durable qui est devenue au fil du temps un concept utilisé dans tous les domaines ainsi que dans la vie courante. Mais pour les filières halieutiques qu'en est-il ?

#### 3.1 Un 1er constat

La notion de pêche et d'aquaculture durable est un concept essentiellement porté et relayé dans les médias par les ONGE pour souligner une gestion stricte de la ressource, l'impact des engins de pêche sur le milieu ou l'impact de l'aquaculture sur les habitats sensibles.

Ce constat conduit à un positionnement souvent radical ayant pour objet de véhiculer une orientation exclusivement environnementaliste et idéalisée. Elle est perçue par les professionnels comme déconnectée de leur réalité et ignorante de leurs pratiques ecolocompatibles.

Dans ce contexte, la communication professionnelle est souvent en réaction de ces positionnements sans réellement être en capacité d'infléchir les messages.

Cette approche est incomplète et réductrice.

#### 3.2 Le développement durable

La bibliographie donne des éléments pour poser les caractéristiques du développement durable pour la filière halieutique. La grille d'analyse retenue est parcellaire et se cantonne aux principaux items identifiés dans la lettre de mission.

Il est communément admis que le développement durable repose sur 3 piliers :

- **Environnement** : les conditions trophiques et sanitaires, la gestion de la ressource et les modalités de gestion et d'accès à l'espace.
- **Social** : le recrutement et l'évolution des carrières, les conditions de travail et de sécurité, la rémunération.
- Économique: la transmission et l'installation, le développement et le financement, la gestion des risques et aléas, la rentabilité.

Le développement durable ainsi présenté permet d'identifier des sujets qui dépassent la seule question de la ressource. En effet, les activités halieutiques sont dépendantes de la nature et, outre la dimension environnementale bien réelle, les dimensions sociales et économiques sont à prendre en compte au même titre que la première.

Le développement durable de la filière halieutique s'inscrit donc dans une approche systémique, une dynamique, et un temps long qui touche à la fois : les entreprises et leurs organisations, les territoires, les autorités publiques territoriales et nationales, et la société civile.

La filière adhère totalement à la logique de développement durable, c'est la condition de sa pérennité. Toutefois, ce ne peut pas être une lecture radicale et unique de l'environnement. Il est nécessaire d'élargir le regard sur le social et l'économique et donc sur l'entreprise.



Le développement durable nécessite donc d'accompagner le changement. Pour cela il faut une **gouvernance** adaptée : le 4<sup>ème</sup> pilier du développement durable **au profit des entreprises et de leurs organisations**.

#### 3.3 Un 2eme constat

L'entreprise (et sa rentabilité) est le socle du raisonnement systémique du développement durable. C'est également le trait commun à l'ensemble des acteurs de la filière. Elles sont aisément repérées : les entreprises aquacoles, de mareyage, les criées, ...

L'entreprise de pêche semble moins identifiée.

Il est rarement fait mention de l'entreprise de pêche. C'est comme si l'entreprise de pêche « n'existait pas », comme si l'activité de pêche ne reposait pas sur des entreprises. La bibliographie, les médias et les principaux textes de référence mentionnent : les armements, la pêche, les pêcheurs, ... mais très peu de mention de l'entreprise de pêche.

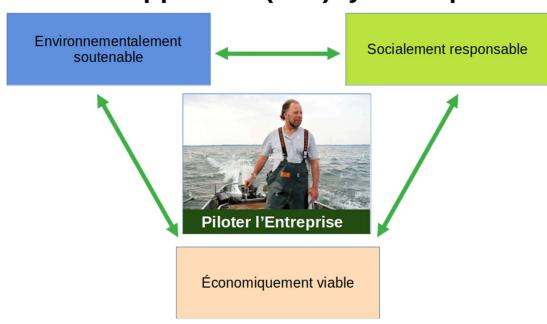
L'armement renvoie principalement à la fonction technique du navire armé à la pêche à qui, l'on attribue en cas de nécessité le rôle d'entreprise. Cette approche technique de l'entreprise de pêche au travers de la notion d'armement met en évidence une fragilité dans la construction de la représentation des différentes dimensions de l'entreprise.

En effet, dans l'armement, qu'en est-il de la dimension managériale : l'administration, la fonction RH, la gestion et le financement, la valorisation de la production, la communication ou encore la représentation professionnelle ?

C'est pourquoi dans ce document, il sera préféré la notion d'entreprise à celle d'armement permettant ainsi de mettre toutes les composantes de la filière sous le même vocable : l'entreprise.

#### Le développement durable :

### Une approche (éco)systémique





#### 4 Une filière en mutation

#### 4.1 Un contexte réglementaire prégnant

La filière est soumise à un cadre réglementaire très prégnant et en perpétuelle évolution notamment dans le domaine environnemental. Cela est amplifié par des attentes sociétales exigeantes générant son lot de contentieux. Il s'avère de surcroît que ce cadre réglementaire n'est pas toujours cohérent ni en adéquation avec les réalités même lorsqu'elles sont scientifiquement démontrées, notamment en matière de contraintes environnementales.

Historiquement et culturellement, la filière halieutique est en lien étroit avec l'administration des Affaires Maritimes, aujourd'hui rassemblée dans les Délégations à la Mer et au Littoral (DML) au sein des Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM).

En effet, dans chaque port, l'Administration Maritime, outre son rôle de tutelle, assurait un grand nombre de services à destination des entreprises de pêche et de cultures marines. Un « guichet » unique qui se chargeait de la gestion et la sécurité des navires, de suivi des équipages et de leurs diverses habilitations, de la protection sociale, de la relation au travail y compris des conflits. La réorganisation interrégionale et le positionnement en façade ne permet plus aux DIRM de répondre aux attentes du terrain, d'autant qu'elles ne sont plus rattachées ni structurellement ni hiérarchiquement aux DML.

Aujourd'hui, avec la dématérialisation des procédures et la nouvelle organisation des services et de leurs rôles, l'administration de tutelle est moins présente physiquement notamment dans son rôle d'appui et conseil. Elle s'est recentrée sur ses fonctions régaliennes de la bonne application du droit et de son contrôle. Cette évolution est-elle inéluctable ? Il reste que la filière estime indispensable de maintenir des missions de service public comme le contrôle (même si des gardejurés complètent de plus en plus souvent le dispositif), mais aussi comme la délivrance des autorisations européennes, ou la préservation de la santé des personnels à terre comme en mer. Il reste que ce désengagement conduit à un renforcement de la nécessaire prise d'autonomie et de responsabilité par le chef d'entreprise.

Les fonctions d'appui et de conseil abandonnées laissent les entreprises désorientées techniquement et culturellement. Or, dans le contexte évoqué précédemment, les besoins persistent. Aussi un transfert de ces services est en train de s'opérer vers les organisations professionnelles générant des contraintes de disponibilité, de compétence et donc de moyens, voire de responsabilité.

Il apparaît donc nécessaire de conduire les entreprises vers plus d'autonomie dans leur responsabilité de chef d'entreprise quitte à mandater leurs organisations pour les accompagner dans ces mutations profondes : une forme d'émancipation à construire.

#### 4.2 Concentration des moyens de production

Comme beaucoup de secteurs d'activités, le nombre d'entreprises diminue avec un phénomène de concentration des moyens de production. Le secteur halieutique n'échappe pas à ce constat.

Toutefois, à ce phénomène, il faut ajouter les spécificités liées à la production dans le milieu naturel avec son lot d'incertitudes. Aussi afin de préserver la productivité primaire du milieu, des mesures de gestion stricte des conditions de production ont été prisent. Cela se matérialise par



l'instauration de droits d'accès à l'espace et/ou à la ressource, même si la loi prévoit qu'une grande partie de ces droits sont non-cessibles, précaires et révocables. Ces droits à produire induisent une valeur économique constitutive d'un bien immatériel de l'entreprise (à l'instar d'un droit de terrasse pour un restaurant).

Dans ce contexte, on assiste à une augmentation de la valeur des entreprises (les biens matériels et la valorisation des droits à produire) et de leurs investissements, qui devient un frein à la transmission et à son financement avec pour conséquence une augmentation du phénomène de concentration des moyens de production.

Ce phénomène de diminution du nombre d'entreprises avec l'augmentation de la valeur de chacune d'elles, génère l'augmentation de leur sensibilité aux risques et aléas inhérents aux productions en milieu naturel.

#### 4.3 Des métiers exigeants à revaloriser

Les métiers de la filière halieutique sont peu connus car bien souvent peu visibles du fait du lieu (en mer, sur les concessions portuaires...) et du moment où ils s'exercent (de nuit ou très tôt).

Il y a des besoins en main-d'œuvre non satisfaits qui limitent l'activité des entreprises pouvant aller jusqu'à l'arrêt d'activité pour les navires dont l'équipage ne serait pas complet compte-tenu des règles de sécurité en vigueur, ou pour des ateliers de mareyage où les commandes ne peuvent être honorées faute de personnel en nombre suffisant.

A cela, plusieurs raisons souvent cumulatives :

- l'image des métiers est travestie par les médias qui relaient principalement les crises ou inversement donnent une image trop idéalisée,
- le discours des professionnels eux-mêmes est encore trop souvent peu vendeur et met en avant les difficultés ou les crises,
- un dispositif de formation de la filière pêche/aquaculture peu lisible voir inconnu pour les élèves de l'Éducation Nationale en cours d'orientation,
- des conditions d'entrée dans le milieu très encadrées par la réglementation (brevet, sécurité, aptitude, ...),
- des emplois en concurrence avec d'autres secteurs d'activités dont les aptitudes, savoir-faire et certaines compétences requises sont similaires,
- une méconnaissance des métiers des produits de la mer par les personnes éloignées du littoral (notamment les métiers du mareyage, des halles à marée...).

Une image et des métiers à revaloriser.

#### 4.4 Des consommateurs plus « urbains »

Produire est le propre de l'entreprise. Encore faut-il qu'elle trouve son marché!

Le consommateur type est un urbain « éduqué » par des médias qui diffusent une vision « idéalisée » de l'environnement marin et des métiers, souvent loin des réalités du terrain.

Le consommateur a des attentes souvent contradictoires. Il veut des circuits courts et des produits prêts à consommer, des produits et des producteurs identifiés, labellisés, et écoresponsables, mais à petit prix.



Car soucieux de son pouvoir d'achat, il veut aussi des produits pas chers.

Les entreprises, au-delà de la production, doivent aussi tenir compte des attentes du consommateur tant sur la nature des produits proposés que sur leur forme, leur identification et leur image.

#### 4.5 Une rentabilité fragilisée

Les entreprises de la filière halieutique réalisent leurs productions sous contraintes :

- un encadrement réglementaire de la production à plusieurs niveaux et pour la pêche annuellement réévaluée,
- une capacité trophique et sanitaire du milieu aléatoire et peu connu,
- des outils de production âgés avec de mauvaises performances techniques, et donc des coûts d'entretien élevés et des conditions de travail difficiles,
- une forte dépendance vis-à-vis des énergies fossiles dont le coût est un élément déterminant de la rentabilité et donc des rémunérations,
- une valorisation de la production non maîtrisée.
   Ces contraintes conditionnent directement la rentabilité.

La (sur)valorisation des droits à produire (induite par la rareté) pour la pêche et les cultures marines est aussi un facteur déterminant de la rentabilité et de l'équilibre du plan de financement lors de l'installation ou de la reprise d'un navire. Cela se traduit par un manque de fonds propres.

La production en milieu naturel est un exercice délicat où la capacité à gérer les risques et aléas est d'autant plus nécessaire que l'entreprise est importante. Là aussi, le besoin en fonds propres devient indispensable.

La sous-capitalisation des entreprises par rapport aux conditions dans lesquelles elles exercent leurs productions et leurs besoins d'investissement, devient un facteur de fragilisation des entreprises. Et lorsque le problème est partiellement compensé par la recherche d'investisseurs extérieurs, au prix de la concentration voire à la perte de contrôle.

#### 4.6 Les principes retenus

Dans ce contexte, la définition du plan stratégique pour une filière halieutique durable doit permettre d'articuler les exigences du développement durable tout en permettant aux entreprises de gérer leur indispensable mutation.

Il s'agit de placer l'entreprise au centre de la stratégie et de considérer que la rentabilité est vitale au même titre que la préservation de la capacité trophique du milieu dont elle dépend.

Dans ce schéma, les organisations professionnelles issues des entreprises sont en appui afin de les accompagner et d'assurer le rôle de représentation des intérêts généraux de la filière et d'interface entre les entreprises et les Services ou la Recherche.

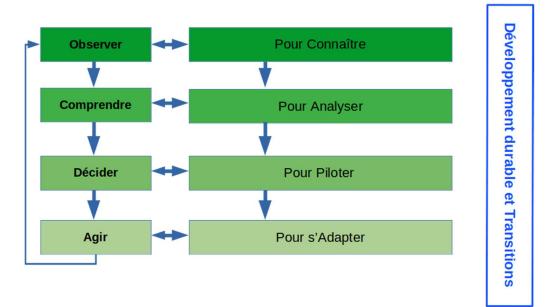
Ce plan s'inscrit dans un temps long, indispensable pour accompagner le changement voulu par la filière :



« Prendre son avenir en main » et en responsabilité avec la volonté d'avoir des entreprises et une filière économiquement viable aux côtés des autres usagers et au même titre qu'eux. Pour cela, il faut passer de la réaction à l'anticipation : une mutation qui nécessite du temps, une organisation et des moyens ».

Cette stratégie dynamique mobilise les entreprises et leurs organisations mais également les principaux services liés à la filière : Administration, Recherche, Établissements de Formation, Collectivités.

## Le Plan Stratégique





#### 5 La Stratégie Générale

#### 5.1 Préambule

La stratégie générale est présentée ci-après de façon synthétique afin d'avoir une vision d'ensemble. L'objectif est de mettre en évidence les outils et moyens afin de souligner sa cohérence globale autour de la motivation profonde et partagée :

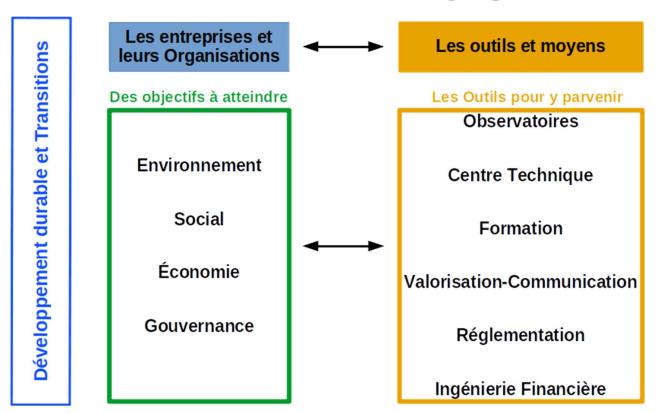
#### « Prenons notre avenir en main!»

Les propositions détaillées sont rassemblées dans la deuxième partie de ce document sous la forme de fiches actions et de fiches outils qui représentent l'intégralité de la synthèse des échanges sans aucune sélection à priori.

Il faut souligner que tous les sujets traités ont été évoqués sous une forme ou une autre par plusieurs membres de BreizhMer et les autres acteurs rencontrés : des besoins partagés.

Ces fiches doivent permettre aux membres de BreizhMer de s'approprier les sujets qu'ils jugent prioritaires dans le cadre de la stratégie qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

## Le Plan Stratégique





## 5.2 Des observatoires pilotés et/ou cogérés par la profession : maîtriser la donnée

« Maîtriser la donnée » apparaît comme une priorité absolue pour définir une politique globale répondant aux enjeux du développement durable.

Cela passe par une implication forte de la filière (cogestion) dans la définition des orientations et des rendus des observatoires déjà existants ou à créer. Il s'agit notamment de produire des références compatibles entre elles pour faciliter leurs croisements et analyses ultérieures.

## Les Observatoires

	Milieu	Trophique, Sanitaire, Apports telluriques, Changement climatique	
) e	Espace	Cartographie des usages maritimes et littoraux, Evolution du niveau des eaux et du trait de côte	
donnée	Ressources	Espèces sous quotas, Hors Quotas, Interdites, Nourriceries	
er la o	Production-Marché	Volume de production, Circuits de distribution, Dynamique des marchés, Répartition des marges	
Maîtriser la	Emploi-Formation	Dynamique des emplois et des formations, GPEC, Accidentologie, ITT	
Σ	Socio-économique	Démographie Entreprises, Transmission-Installation, Ratios économiques	
	Veille	Juridique, Social, Scientifique, Économique	

#### 5.3 Un Centre Technique complété d'un dispositif d'Animation Développement

Entre les entreprises et la Recherche ou les Services, il y a le besoin d'interfaces techniques ayant une triple vocation :

- produire de la donnée de référence sous une forme vulgarisée afin d'aider les entreprises à se les approprier et à définir leur stratégie,
- accompagner les entreprises dans leurs divers besoins en développant notamment des actions d'appui-conseil ou des expérimentations,
- communiquer auprès des professionnels, des institutions et du public.



Il s'agit de créer un Centre Technique détenu et géré par l'interprofession à l'interface entre les entreprises et la Recherche afin de faciliter le dialogue et la compréhension. Il a également pour rôle de porter des expérimentations ou programmes de recherche à des fins opérationnelles.

Une cellule d'appui technique dans les organisations professionnelles (existante ou à créer) assure la fonction d'animation-conseil sur les divers aspects de la vie des entreprises : de l'installation à la transmission, le social, la sécurité, la formation, la communication, ... Un rôle d'interfaces entre les entreprises et les Services.

	Analyser	Analyser les données des observatoires et produire des données de références
toires	Vulgariser	Vulgariser ces données auprès des organisations et des entreprises
observatoires eprises	Conseiller	Conseiller les organisations afin de les aider à définir leurs stratégies
des ob Entrep	Expérimenter	Porter des actions de recherche-développement en lien avec les besoins des entreprises, de la recherche et des territoires
a donnée c Les E	Animer-Développer	Animer des dispositifs d'appui aux entreprises : Transmission-Installation, Dématérialisation,
La do	Relayer	Remonter aux organisations les demandes des entreprises
	Communiquer	Développer une communication à destination des professionnels et des institutions

#### 5.4 La Formation

La formation est un vecteur indispensable d'accompagnement des entreprises et leurs organisations dans les mutations en cours ou à venir.

Toutefois, le poids des formations techniques réglementaires occupe une place très importante dans la disponibilité des entreprises en matière de formation (> 80 % du temps dédié à la formation). C'est pourquoi, une attention particulière devra être portée sur le caractère très opérationnel des formations à organiser pour à la fois optimiser le temps et les moyens, mais également développer leur intérêt. Il s'agit notamment de permettre :

- aux futurs chefs d'entreprise d'acquérir l'ensemble des compétences indispensables au pilotage de l'entreprise. Ce dispositif doit être complété par un accompagnement des candidats par des parrains-tuteurs et par le dispositif d'appui-installation,
- aux nouveaux élus dans les organisations d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions,



- aux organisations d'identifier et/ou d'élaborer des dispositifs de formations répondant aux besoins des entreprises.

## La Formation

Formation «Chef d'Entreprise»	Préparer les candidats à l'installation à devenir des chefs d'entreprise Former Les Tuteurs-Parrains à accompagner les candidats à l'installation
Formation Élu Professionnel	Préparer les Élus Professionnels à l'exercice de leurs fonctions dans les divers domaines d'intervention
Formation Continuée	Interventions à destination des Entreprises en fonction de l'actualité et des besoins identifiés



#### 5.5 La Valorisation et la Communication

Les entreprises sont déjà engagées vers le développement durable et sont prêtes à aller plus loin à la condition notamment que l'on reconnaisse les efforts déjà réalisés.

Cette valorisation leur appartient afin de ne pas laisser à d'autres le soin de parler à leur place.

#### Il s'agit de:

- valoriser les engagements pris et les actions réalisées. La création d'un label-marque est évoquée à la condition d'avoir un dispositif simple et opérationnel,
- développer une communication positive sur l'ensemble des actions menées et sous une forme adaptée à la diversité des publics visés et des supports utilisés.

## La Valorisation - Communication

Valorisation

L'engagement des entreprises dans le développement durable : bonus dans les dispositifs d'aide Création d'un Label- Marque

Communication

Passer d'une communication de réaction à une communication positive destinée aux professionnels, aux institutions, au grand public dont les scolaires

#### 5.6 La Réglementation

L'engagement des entreprises et de leurs organisations et partenaires ne sera pleinement efficace que si, en même temps, des évolutions réglementaires permettent d'engager l'ensemble des actions dans un cadre administratif adapté.

Pour un grand nombre, il s'agit d'une actualisation ou d'une adaptation des règles au nouveau contexte et aux pratiques qui se font jour :

- dématérialisation des procédures,
- développement de nouveaux engins et procédés écoresponsables,
- évolution des espèces, de leurs répartitions, de leur comportement,
- évolution des missions des organisations professionnelles et de leurs ressources,
- sécurisation du statut de l'élu professionnel, ....



Toutefois, le domaine de l'environnement, en constante évolution avec ses implications en matière de gestion du milieu, de l'espace et de la ressource nécessite une attention particulière tant le sujet est sensible et propice aux recours permanents. Il s'agit donc :

- d'introduire un certain nombre de définitions permettant de caractériser la réalité des pratiques et des moyens mis en œuvre par les entreprises,
- de sécuriser l'espace littoral et la place des professionnels dans l'espace maritime.

## La Réglementation

Environnement	Adaptations de règles, définitions et de représentativité Intégrer la notion de services écosystémique pour la conchyliculture assurer son maintien sur les zones littorales	
Formations Social	Intégrer les dimensions environnementales, RH, communication dans les référentiels de formation chef d'entreprise Adapter la dématérialisation au milieu maritime et l'accompagner	
Construction et Sécurité des Navires	Adapter les règles afin de recevoir les installations et procédés liés au changement d'énergie ou de gestion des co-sous produits et déchets	
Ressources Production	Actualiser les règles de révision des procédures, des références, de gestion des espaces et de diversification des productions aquacoles	
Organisations professionnelles	Rôle, missions, ressources, statut de l'élu Actions collectives pour associations d'acheteurs Intégrer les Comités dans les instances de concertation	



#### 5.7 L'Ingénierie Financière

La stratégie de la filière ne peut aboutir sans disposer des moyens financiers correspondants pour aider et sécuriser sa mise en œuvre.

Ces besoins concernent à la fois :

- l'installation et le développement des entreprises,
- la gestion des risques et aléas inhérents aux entreprises dépendantes du milieu naturel,
- l'accompagnement des entreprises dans les transitions ou dans leurs efforts en matière de gestion de la ressource.

Les besoins identifiés sont importants pour le devenir de la filière et culturellement novateurs pour les entreprises et leurs organisations.

Il sera donc nécessaire d'articuler la création de ces instruments financiers par des mesures incitatives d'ordre comptable, fiscal, bancaire ou assurantiel.

## L'ingénierie Financière

Fonds d'investissement et de garantie en fonds propres	Aider et sécuriser l'investissement à l'installation, la construction de navires et la sécurisation du niveau de fonds propres
Développer une épargne de précaution dans les entreprises	Créer un dispositif de constitution d'une épargne de précaution avec des mesures fiscales, bancaires et assurantielles incitatives
Fonds de gestion des risques et aléas	Au-delà de l'épargne de précaution, aider les entreprises à faire face aux charges de structures lors d'aléas ou d'interdiction de production ou de mise en marché ou d'aléa du prix du gasoil
Fonds sélectivité	Inciter les entreprises de pêches à utiliser des engins sélectifs en compensant à court terme la baisse de rendement. Ce fond pourrait être alimenter par les gains de rendement ultérieurs sur les pêcheries
Fonds transition énergétique et/ou de compensation éolien	Aider les entreprises à investir dans de l'énergie "propre" et dans des matériels ou procédés biosourcés ou qui entrent dans une économie circulaire



#### 6 Conclusion

La volonté exprimée par l'ensemble de la filière, d'élaborer un plan stratégique pour une filière halieutique durable en Bretagne démontre bien sa cohérence et de sa responsabilité à relever les défis pour les années à venir :

- des besoins partagés : une force politique réelle pour l'avenir,
- une volonté de prendre son avenir en main afin d'occuper sa juste place dans le milieu maritime et sur les territoires littoraux aux côtés des autres usagers,
- une ambition responsable et cohérente : gage de crédibilité auprès des décideurs comme des consommateurs
- une forte exigence dans la nécessité d'opérer de profondes mutations dans les entreprises et leurs organisations qu'il va falloir accompagner,
- l'importance d'une mobilisation partenariale de l'ensemble des acteurs et services de la filière.
- une créativité mobilisatrice pour rassembler l'ensemble des moyens et ressources nécessaires à sa mise œuvre.

Il appartient donc à la filière de s'approprier ces propositions et de définir son plan stratégique durable en Bretagne gage de pérennité de la filière sur nos territoires :

#### En route!



Accompagnée par

## Les Organisations Professionnelles

Avec leurs actions :
Observation, Conseil, Formation, Valorisation, Communication, Proposition

**En Route Vers** 

Le Développement Durable : Environnement - Social - Économie -Gouvernance

## 7 Annexes : Liste des personnes rencontrées

Organisme	Prénom	Nom	Ville	Code Posta
ABAPP	Isabelle	LANNUZEL	QUIMPER	29000
ABAPP	Jennifer	LEROUX	QUIMPER	29000
AGGLOMERATION PAYS DE LORIENT	Kristell	SIRET-JOLIVE	LORIENT	56100
ARMEMENT BIGOUDEN	Soazig	PALMER LE GALL	GUILVINEC	29730
BREIZHMER	Isabelle	THOMAS	RENNES	35700
BREST MARÉE	Jean René	CADALEN	BREST	29200
CDPM 22	Anne-Marie	AUFFRET	PORDIC	22590
CDPM 22	Alain	COUDRAY	PORDIC	22590
CDPM 29	Yannick	LE CALVEZ	ERGUE GABERIC	29500
CDPM 29	Solenne	LE GUENNEC	ERGUE GABERIC	29500
CDPM 35	Pascal	LECLER	SAINT MALO	35400
CDPM 35	Violaine	MERRIEN	SAINT MALO	35400
CDPM 56	Marine	BARBIER	LORIENT	56100
CDPM 56	Sylvie	ROUX	LORIENT	56100
CDPM22	Grégory	LE DROUGMAGUET	PORDIC	22590
CEFCM	Gael	LE MEUR	CONCARNEAU	29182
CEFCM	Alain	POMES	CONCARNEAU	29182
CEFCM LORIENT	Mustapha	EL KETTAB	LORIENT	56100
COBRENORD	Dominique	THOMAS	SAINT QUAI-PORTRIEUX	22410
COBRENORD	Damien	VENZAT	SAINT QUAI PORTRIEUX	22410
CRC BN	Goulven	BREST	MORLAIX	29678
CRC BN	Sylvain	CORNEE	LE VIVIER-SUR-MER	35960
CRC BN	Benoit	SALAUN	MORLAIX	29678
CRPMEM	Jacques	DOUDET	RENNES	35700
CRPMEM	Julien	DUBREUIL	RENNES	35000
CRPMEM	Astrid	HIRSCH	RENNES	35000
CRPMEM	Olivier	LE NEZET	RENNES	56100
DML 22	Eamon	MANGAN	SAINT BRIEUC	22000
IFREMER LORIENT	Pascal	LARNAUD	LORIENT	56100
KPMG	Thomas	ROIMIER	LORIENT	56100
LA TOULINE	Anne	LE PAGE	BREST	29200
NAUTIL - CER - AURAY	Martial	EHANNO	AURAY	56400
NAUTIL - CER - AURAY	Sandrine	GUEDO	AURAY	56400
OCAPIAT	Gaëlle	COSTIOU	CONCARNEAU	29900
OP PECHEURS DE BRETAGNE	Yves	FOEZON	LORIENT	56100
SCAPECHE	Jean-Pierre	LE VISAGE	LORIENT	56100
SEM LORIENT KEROMAN	Benoit	JAFFRE	LORIENT	56100





## LES FICHES ACTIONS & OUTILS

Plan stratégique pour une filière halieutique durable en Bretagne

Breizher



## pour une filière halieutique durable en Bretagne

Les fiches ci-après représentent l'intégralité de la synthèse des échanges sans aucune sélection à priori. Il faut souligner que l'ensemble des sujets traités a été évoqué sous une forme ou une autre par plusieurs membres de BreizhMer : des besoins partagés.

#### Une motivation profonde: "Prenons notre avenir en main!"

Cette synthèse est présentée sous la forme de :

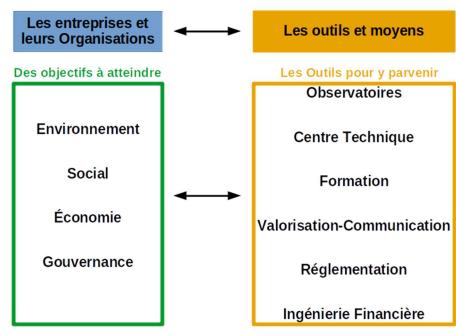
- 12 fiches actions techniques répondant aux critères du développement durable et des transitions.
- 6 fiches transversales représentant les outils à mobiliser ou à créer pour mettre les actions en œuvre.

L'objectif de cette organisation est de permettre aux membres de BreizhMer de :

- naviguer facilement dans ces fiches selon leurs attentes, besoins et leurs centres d'intérêts.
- s'approprier les sujets qu'ils jugent prioritaires dans le cadre de la stratégie qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

## Le Plan Stratégique

Développement durable et Transitions





## LES FICHES ACTIONS

Plan stratégique pour une filière halieutique durable en Bretagne

Breizher



## Fiche action Environnement – Milieu – Recherche

En 1	Environnement – Milieu – Recherche
Objectifs	Améliorer la relation Recherche - Profession Faciliter l'appropriation des résultats par les professionnels
Constats	La connaissance et l'observation des paramètres environnementaux, du milieu et de la ressource sont une priorité absolue tant elles conditionnent l'exercice des métiers de la filière halieutique et les réglementations associées.
	Il faut observer, connaître, analyser pour décider. Aussi, les entreprises veulent prendre une part active (cogestion) dans la production des données sur le temps long dont notamment :
	- le suivi des nourriceries en zone proche littorale : état des lieux et conditions de performance, dynamique des populations, ;
	- le suivi de l'évolution des paramètres du milieu, des stocks (y compris hors quotas) ;
	- l'analyse des impacts (dont les effets cocktails) des déversements telluriques en mer sur le milieu, les juvéniles et les stocks.
	Bien que la recherche soit riche et que les professionnels soient demandeurs de données objectives et robustes pour apprécier les situations et prendre les décisions appropriées, elle est cependant aujourd'hui mal perçue et mal valorisée.
	« La recherche ne répond pas à nos besoins ». Il faut voir dans cette expression le fait que la démarche scientifique, la valorisation de la recherche et son échelle de temps se confrontent aux attentes technico-économiques à (très) court terme des entreprises. Elle est également perçue comme trop fondamentale et macroscopique alors que les professionnels sont individuellement dans un espace - temps beaucoup plus restreint.
	Le rendu des résultats est trop institutionnel, élitiste et ne descend pas jusque dans les entreprises (sans préjuger de leur volonté à aller chercher cette information). Cela limite l'appropriation des travaux par les entreprises et contrarie la relation avec la Recherche.
	D'autre part, alors que les professionnels sont prêts et volontaires pour participer aux travaux, apporter leur expertise et leurs observations au scientifiques, ils ne sont pas associés. La Science et l'Empirisme deux « univers impitoyables ». L'expertise professionnelle n'est pas assez prise en compte et valorisée. L'implication professionnelle dans les programmes de recherche ne doit pas être « un alibi » et « à quoi bon participer puisque cela impacte le rendement du navire (donc les rémunérations) et tend à ne générer que des contraintes ».
	Les efforts de sélectivité des engins de pêche ont démontré une efficacité directe sur la reconstitution des stocks et à terme sur la rentabilité des entreprises et de la filière, les conditions de travail, la consommation énergétique, l'attractivité du métier et son image.

De multiples recherches et procédés ont déjà été réalisés et sont encore à mettre au point. Malgré cela, on constate que les outils existants sont peu mis en œuvre compte-tenu :

- de l'impact à court terme sur le rendement et donc sur les rémunérations (avec le risque de la perte d'équipage), sachant qu'à moyen terme, les stocks devraient atteindre le rendement maximal durable (RMD) tant sur le plan quantitatif que qualitatif avec un effet reconnu sur les captures et leur valorisation.
- d'un déficit de vulgarisation de ces outils-procédés auprès des entreprises de pêche/aquaculture.
- de la méfiance des professionnels vis-à-vis de la Recherche dont les résultats jugés peu compréhensibles et conduisent trop souvent à des contraintes réglementaires, techniques ou financières.

#### **Actions**

- 1) Développer un **centre technique professionnel** complémentaire aux organismes de recherche institutionnels pour améliorer l'**interface Recherche Profession** afin de :
- -**Vulgariser** les résultats de la Recherche auprès des structures et entreprises et en faciliter l'appropriation par les entreprises ;
- -Comprendre pour orienter les politiques environnementales des structures professionnelles et de l'État : les références TAC et quotas et leurs répartitions, la gestion en « temps réel » des quotas y compris les quotas hors OP,
- -Développer en partenariat étroit avec les professionnels des **actions de recherche-développement** par une meilleure reconnaissance de leur expertise et la valorisation du temps passé. Il s'agit de répondre aux besoins opérationnels des entreprises sur la sélectivité, les économies d'énergie, les conditions de travail, les impacts des techniques et engins de production sur le milieu, analyser les impacts (dont les effets cocktails) des déversements telluriques en mer sur le milieu, les juvéniles, les stocks ;
- Améliorer les conditions de mise en œuvre des recherches en situation de travail ;
- Identifier les besoins et contraintes à remonter à la Recherche et aux fabricants ;
- Démontrer la compatibilité des activités avec les exigences de l'environnement ;
- Quantifier et valoriser les gains techniques, sociaux, énergétiques et financiers.
- 2) Le centre technique prendra une part active (cogestion) dans la production des données de références à travers un **observatoire du milieu et des ressources.** Il s'intéressera notamment aux paramètres du milieu et des différents stocks (quotas, hors quotas, espèces interdites), les nourriceries, la capacité trophique, l'observation et la valorisation des services écosystémiques rendus par les activités ;
- 3) Étudier la faisabilité d'un **dispositif financier** « **Sélectivité** » afin de rendre la sélectivité plus attractive et opérationnelle. Il s'agit de compenser :
- la perte de rendement à court terme,
- le surcoût relatif des engins sélectifs pour les petits navires.



Ce fonds pourrait être alimenté pour partie par une cotisation prélevée rendement issu de l'amélioration des stocks à moyen terme	
	4) Développer une <b>communication</b> positive et vulgarisée sur les actions engagées à destination du grand public et des professionnels.
Outils	Observatoires, Centre Technique, Ingénierie Financière, Communication





## Fiche action 2 Environnement – Espace

Env 2	Environnement – Espace	
Objectifs	Définir des objectifs partagés de protection et de vocations des espaces	
Constats	L'espace maritime est un bien commun pour lequel :	
	- les pêcheurs bénéficient d'un droit de capture de la ressource naturelle ;	
	-les conchyliculteurs détiennent un droit d'usage privatif du domaine public maritime (DPM) à des fins de production.	
	Le développement de nouveaux usages, de la préoccupation environnementale et de ses représentations génère une pression accrue sur l'espace maritime.	
	Au-delà de l'aspect historique (légitime), les professionnels de la pêche et de l'aquaculture estiment avoir leur place aux côtés des autres usages et au même titre qu'eux. Ils ne veulent pas être relégués à des faire-valoir associés à des images bucoliques d'une nature idéalisée.	
	Des règles de « cohabitation » deviennent alors nécessaires afin d'articuler la protection du milieu et la répartition des divers usages. Ces règles doivent être établies sur des données de référence objectivées et partagées. Or aujourd'hui, on constate que le manque de données n'empêche pas la décision en vertu du principe de précaution, même si le document de Stratégie de façade NAMO a amorcé la priorisation des activités halieutiques dans sa carte des vocations.	
	La planification des usages en mer doit répondre à de multiples contraintes difficiles à articuler :	
	- les usages industriels (éolien, granulats,) ont besoin d'une planification précise et stricte dans l'espace et le temps afin de pouvoir développer leurs activités.	
	- les professionnels de la pêche, nomades à la traque d'une ressource mouvante dans l'espace et dans le temps, ont besoin d'une planification plus « fluide ».	
	- à l'interface entre ces deux niveaux de contraintes, la conchyliculture dispose d'espaces affectés pour un temps long. Toutefois, il arrive que dès la phase de renouvellement du titre de concession, ou lors d'une demande d'extension de la concession, de la création de nouveaux espaces conchylicoles ou de la mise en œuvre de nouvelles techniques, les conchyliculteurs se heurtent aux mêmes problèmes de concurrence spatiale.	
Actions	1) <b>Observer l'espace</b> littoral et marin pour :	
	- le caractériser : cartographie des usages, identification des contraintes réglementaire (Urbanisme, DPM, Environnement, Sanitaire,) et des acteurs impliqués,	
	- évaluer l'impact et les risques liés aux divers usages littoraux et maritimes.	

2) Dans les instances de concertation, il est essentiel de pouvoir partager la connaissance sur la base d'un référentiel commun aux différentes parties pour définir des objectifs partagés de protection et de vocation des zones de moindres contraintes pour les divers usages.

3) Améliorer la représentation professionnelle dans les instances de concertation et de gestion des politiques environnementales et spatiales. Il s'agit de rééquilibrer la représentation des professionnels dans ces instances en évitant la surreprésentation numérique des autres participants et en instituant une représentation relative par collège comme c'est le cas actuellement au CESE).

4) Former des professionnels, et notamment les élus des organisations professionnelles référents sur ces sujets:

- connaissance technique, réglementaire et des acteurs,

- identification des enjeux,

- argumentation et prise de parole.

**Outils** 

Observatoire; Centre Technique; Formation; Réglementation





## Fiche action 3

## **Environnement – Changement climatique**

Env 3	Environnement – Changement climatique
Objectifs	Observer les évolutions du milieu, du trait de côte et des modèles météorologiques pour adapter les pratiques professionnelles
Constats	Le changement climatique interfère directement sur le milieu et le fonctionnement des écosystèmes. Ainsi les professionnels constatent déjà :
	- une évolution de la répartition des espèces animales et végétales dans le temps et dans l'espace. Cela n'est pas sans conséquences en matière de gestion des zones de pêche et des références des quotas, de déplacement des zones de reproduction des espèces (captage en conchyliculture), de propagation des phytoplanctons toxiques notamment, et d'évolution globale du potentiel trophique du milieu;
	- des épisodes climatiques de plus en plus extrêmes ;
	- l'apparition de nouvelles espèces végétales ou animales dont de nouveaux prédateurs (poulpes, dorades,) et de nouveaux planctons qui perturbent ainsi toute la chaîne alimentaire (dont les nourriceries) ;
	- le développement de prédations qui déciment les élevages ou les espèces cibles ;
	Ces modifications peuvent également faire apparaître de nouveaux potentiels de production :
	- de nouvelles espèces qui pourraient être pêchées ou élevées ;
	- de nouveaux espaces devenant propices à la pêche ou aux cultures marines.
	Ces changements modifient aussi de façon sournoise les grands équilibres physico-chimiques complexes du milieu marin avec un effet déjà bien identifié : l'acidification des océans avec son impact notamment sur la calcification des coquillages.
	A cela s'ajoute des modifications profondes des conditions météorologiques qui impactent :
	- la gestion des périodes et temps de pêche ;
	- les techniques et moyens de production qui peuvent être mis en œuvre.
	Enfin, ces changements influent sur l'élévation du niveau des eaux côtières et sur la modification du trait de côte avec des conséquences pour les entreprises halieutiques :
	- des difficultés voire des pertes d'accès à l'espace littoral : estran et domaine privé jouxtant le DPM ;

	- des impacts sur les installations et techniques mises en œuvre qui devront faire l'objet d'une
	adaptation, d'un endigage ou d'une stratégie de repli ;
	- l'apparition de nouveaux espaces maritimes présentant un potentiel pour la pêche et la production aquacole.
Actions	1) Observer les conséquences du changement climatique sur le milieu et les modèles météorologiques de l'estran à la haute mer afin de suivre l'évolution :
	- des paramètres physico-chimiques et biologiques du milieu et leurs impacts sur les productions,
	- de la répartition dans le temps et l'espace des espèces : des juvéniles aux adultes, y compris les zoo et phytoplanctons,
	- des modèles météorologiques et leurs impacts sur les pratiques et ressources.
	2) Observation de l'évolution du niveau des eaux littorales et du trait de côte afin de :
	- mesurer l'impact sur les activités halieutiques du proche littoral (pêche et aquaculture) tant au plan technique, sanitaires, économique, social que réglementaire ;
	- étudier les stratégies d'adaptation des espaces (endigage, repli,) et des pratiques ;
	- étudier les opportunités de production sur de nouveaux espaces et/ou de nouvelles espèces.
	3) Ces observations analysées et vulgarisées doivent doter les professionnels d'informations pour définir de nouvelles stratégies de production qui nécessiteront une adaptation de la réglementation. Ces changements vont concerner la protection de l'environnement et de la ressource, des espaces gérés (notamment Natura 2000, AMP, Parc Marin,), et, sur le littoral, des règles d'urbanisme et d'aménagement du territoire notamment.
	4) Ces observations feront l'objet <b>d'une communication</b> auprès des organismes, des professionnels et du public. Elle sera sous une forme adaptée au public visé.
Outils	Observatoire ; Centre Technique ; Communication ; Réglementation





## Fiche action 4 Environnement – Transition Énergétique – Économie Circulaire

Env 4	Environnement – Transition Énergétique – Économie Circulaire
Objectifs	<ol> <li>Recenser les initiatives en France (Fr) et dans l'Union Européenne (UE).</li> <li>Développer la recherche et développement (R&amp;D) et faciliter le transfert vers les entreprises pour les accompagner dans la transition énergétique et la mise en œuvre d'une économie circulaire.</li> <li>Adapter le cadre réglementaire.</li> <li>Mettre en synergie les acteurs locaux afin de faciliter la collecte des produits et matériaux.</li> <li>Communiquer sur les initiatives et bonnes pratiques.</li> </ol>
Constats	L'énergie et son coût conditionnent directement la rentabilité des entreprises (propulsion, levage, gestion de l'eau, réfrigération, conservation,).
	Il y a une grande variabilité de contraintes et de besoins selon les métiers, les pratiques et les tailles d'entreprises notamment.
	La filière de la pêche et des cultures marines concerne de (trop) petits secteurs pour rentabiliser une R&D dans cette diversité de besoins. Aussi, on peut penser que :
	- les activités à faibles contraintes (peu gourmandes en énergie) pourront trouver des solutions opérationnelles en premier ;
	- les activités à fortes contraintes seront traitées en dernier ;
	- les flottilles âgées ne seront pas adaptées à ces changements pour des raisons techniques, de rentabilité et réglementaires.
	Les infrastructures portuaires et les ateliers de marée sont également concernés notamment pour :
	- la gestion de l'approvisionnement en énergie des navires et de leurs installations,
	- le traitement de l'eau,
	- la réfrigération des chambres froides,
	- la production et la gestion de la glace pour la conservation des produits dans les navires jusqu'aux ateliers de marée et jusqu'au consommateur.
	Les matériaux utilisés dans les entreprises ainsi que les co/sous-produits et déchets générés peuvent impacter le milieu, les produits et l'image des métiers. Les professionnels ont intégré la nécessité d'améliorer leurs pratiques et les process dans ces domaines. Des recherches sont en cours. Toutefois, le transfert aux entreprises semble être un facteur limitant.

	Par ailleurs, la logistique et la collecte des matériaux et produits constituent de réels freins à la généralisation du recyclage. La faiblesse des volumes et le manque de régularité des apports sont des contraintes majeures pour rentabiliser une filière industrielle de valorisation.
Actions	1) Assurer une veille technique et scientifique afin de recenser les initiatives et acteurs en France et dans l'UE qui travaillent sur ces sujets afin :
	- de repérer les bonnes pratiques et les possibilités de mutualisation ou coopération en fonction des métiers et de leurs contraintes.
	- d'atteindre la taille critique permettant de valoriser la R&D et des filières industrielles.
	2) Développer une <b>cellule d'appui technique</b> permettant :
	- le transfert et la vulgarisation des travaux de R&D aux entreprises,
	- l'identification des <b>synergies</b> locales et territoriales pour lever les contraintes logistiques liées à la <b>collecte</b> des matériaux.
	3) Utiliser le <b>fonds de compensation de l'éolien</b> et si besoin complété par la création d'un <b>dispositif financier spécifique</b> pour accompagner la filière dans la migration énergétique en matière de R&D et d'équipement des entreprises et des infrastructures portuaires.
	4) Adapter le cadre réglementaire de sécurité et de jauge des navires pour la pêche et les cultures marines, ainsi que des installations hydrauliques et de froids (ICPE) pour les ports, criées, les ateliers de marée et les entreprises aquacoles.
	5) <b>Communiquer</b> sur les initiatives prises et mises en œuvre.
Outils	Observatoires ; Centre Technique ; Communication ; Réglementation ; Ingénierie Financière





## Fiche action 5

### **Environnement – Valorisation – Communication**

Env 5	Environnement – Valorisation – Communication
Objectifs	<ol> <li>Faciliter la transmission et l'appropriation des connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et des organisations.</li> <li>Adapter les référentiels de formation dans le domaine environnemental, milieu, ressources, espace.</li> <li>Former les entreprises et les élus professionnels aux techniques de communication.</li> <li>Valoriser les actions et engagements de la filière par la création d'une marque-label.</li> </ol>
Constats	La communication devient un élément important (vital) pour les entreprises et leurs organisations notamment dans le domaine environnemental où on leur demande d'agir et de dire ce qu'elles ont fait. À titre d'exemple, le site respect initié par le CRPMEM de Bretagne (https://www.respect-peches-durables.org/).  On constate, que cette communication est principalement le « privilège » des ONGE. La profession communique ensuite en réaction et non de façon positive : « on n'est pas que des faire-valoir folkloriques pour faire joli dans le décor ».  Or, les professionnels de par leurs activités et leurs engagements peuvent porter des messages forts à valoriser :  - le professionnel est dépendant de son environnement. Il vit de ce que la nature veut bien lui donner : c'est le cœur de son métier,  - il est respectueux de l'environnement et de la ressource,  - il a des initiatives en matière de sélectivité, d'économie d'énergie, de matériaux bio- sourcés,  - il n'occupe pas tout l'espace maritime mais se positionne aux côtés des autres usagers de la mer et du littoral et au même titre qu'eux,  On fait des choses et le public ne le sait pas et ce n'est pas assez valorisé. Mais les professionnels n'ont pas les mots, ni les techniques pour communiquer ou argumenter dans les instances ou les médias.  Ils ont le sentiment de devoir se justifier d'exister
Actions	Développer une communication positive, responsable et proactive sur les travaux et actions engagés en matière de :     recherche et développement,

- bonnes pratiques mises en œuvre dans les entreprises et leurs organisations dans le domaine environnemental, de la gestion des ressources, de la transition énergétique ou de l'économie circulaire.

2) Former les responsables professionnels à :

- la communication et à l'argumentation en réunion et face aux médias ;

- l'usage des outils de communication d'aujourd'hui : réseaux sociaux, vidéos, ...

3) Adapter les référentiels de formation pour intégrer les questions environnementales et la communication liée non pas comme une contrainte mais comme une nécessité vitale et positive. Il s'agit d'aborder notamment : les enjeux et objectifs, la réglementation, les structures et acteurs, la responsabilité de la profession et des entreprises, les attentes sociétales, ...

4) Valoriser les entreprises engagées dans une démarche responsable sur le plan social et environnemental par un label-marque qui doit être simple, lisible, visible, opérationnel et peu coûteux.

Outils

Formation ; Valorisation-Communication ; Réglementation





## Fiche action 6 Environnement – Réglementaire

Env 6	Environnement – Réglementaire
Objectifs	<ol> <li>Inventorier les acteurs et les procédures environnementales et de gestion des ressources pour optimisation et faciliter leur diffusion aux entreprises.</li> <li>Adapter, actualiser le code de l'environnement à la réalité du terrain pour atteindre les objectifs de développement durable et faciliter les transitions.</li> </ol>
Constats	La filière reconnaît la nécessité d'un développement durable raisonné sur les 3 piliers dont notamment une réelle dimension économique et une gouvernance adaptée.
	La pratique professionnelle notamment conchylicole a un effet bénéfique en matière de services écosystémiques. Cela n'est pas assez reconnu ni valorisé.
	Cela conduit à la démobilisation des professionnels ou à des réactions d'opposition très fortes : leur voix n'est pas suffisamment prise en compte.
	Toutefois l'augmentation de la pression réglementaire et son évolution rapide et continue, la pression sociétale et l'accroissement des procédures et du nombre d'intervenants constituent une réelle contrainte pour les entreprises. Cela génère son lot de recours dans lesquels les professionnels et leurs structures sont souvent désemparés car :
	- toutes les données et définitions de références (notamment zoo et technico-économiques) concernant les activités primaires ne sont pas posées ;
	- on ne laisse pas le temps de la mise œuvre et de l'appropriation des règles déjà existantes (et de leur évaluation) que déjà les règles évoluent et les recours avec eux. La règle vit par le contentieux.
	Le manque de données n'empêche pas la décision : le principe de précaution s'applique.
	Il y a un trop grand laps de temps entre l'observation scientifique et la décision administrative.
	La mise en œuvre d'une stratégie de développement durable, d'une économie circulaire et vers les transitions énergétiques et numériques se heurtent à des blocages réglementaires qui aujourd'hui limitent tout progrès.
	Dans le contexte général évoqué précédemment, il faut ajouter les impacts du Brexit, de la dématérialisation des procédures et de l'augmentation du prix du carburant, on constate une perte de repères chez les professionnels qui induit :
	- une incertitude pour se projeter dans l'avenir ;



- voire chez certains, une remise en cause de leur identité professionnelle les conduisant à l'arrêt d'activité. Ils sont découragés et désabusés ...

Les instances de concertation et de décision ont une sous-représentation relative des professionnels au regard des autres usages. Cela conduit à la démobilisation des professionnels : leur voix pèse peu (ou pas).

#### **Actions**

- 1) Assurer une veille juridique et Inventorier l'ensemble des structures, instances, comités de concertation ou décision. La veille concerne également les procédures environnementales, spatiales, sanitaires pour :
- clarifier et optimiser le rôle, les missions, les actions de l'ensemble des intervenants.
- améliorer la fluidité et la réactivité des mesures de gestion de la ressource (dont la gestion des quotas et AEP en cours d'année par les OP et hors OP) et des espaces (droits à produire, schéma des structures).
- faciliter l'action d'appui-conseil des organisations professionnelles auprès des entreprises et des élèves et stagiaires en formation.
- 2) Adapter le Code de l'environnement afin de le mettre en cohérence avec les objectifs opérationnels du développement durable, de l'économie circulaire et des transitions énergétiques et numériques. Cela passe notamment par :
- l'intégration de définitions partagées et de termes de référence en matière zoo et technicoéconomique spécifiques aux activités de pêche et cultures marines afin de limiter les contentieux et/ou erreurs d'interprétation ;
- actualiser les procédures de révision des règles et références en matière de gestion de l'espace, de la ressource et des pratiques en fonction de l'évolution des connaissances. Il s'agit d'intégrer dans les textes les nouvelles données concernant :
- \* les paramètres du milieu et de l'état des ressources, le changement climatique et du niveau de la mer,
- \* l'évolution des techniques et engins utilisés, de production d'énergie, de recyclage et de gestion des co/sous-produits et déchets ;
- actualiser les règles de construction et de sécurité des navires (notamment les règles de jauge) afin de leur permettre d'accueillir les engins et installations nécessaires au changement énergétique, à la gestion et la conservation des produits par de nouveaux procédés et à la gestion des co/sous-produits et déchets. Il s'agit d'instaurer une règle de jauge de sécurité indépendante de la capacité de pêche des navires afin d'améliorer :
- \* la consommation énergétique et l'impact carbone,
- \* les conditions et la sécurité au travail,
- \* la qualité des produits,
- \* l'image et l'attractivité des métiers ;



3) Établir une représentativité par collège dans les instances de concertation et de décision afin de limiter la sur-représentation relative des autres usages au détriment des professionnels.

4) Reconnaître et valoriser la notion de service écosystémique rendu notamment par l'activité conchylicole.

5) Intégrer l'importance vitale (sanctuarisation) pour les productions primaires des zones littorales notamment pour leurs rôles sur les nourriceries, l'écosystème marin et pour la pérennité des productions conchylicoles et de pêche à pied (voire de la baignade).

6) Préciser et adapter les règles des ICPE pour les installations portuaires et l'aquaculture afin de les rendre compatibles avec les nouvelles contraintes liées :

- aux évolutions issues de la transition énergétique : techniques et installations de gestion de l'eau, du froid et de production de la glace,

- à la mise en œuvre d'une économie circulaire pour la gestion des emballages, co/sous-produits et déchets.

**Vulgarisation**; Réglementation



**Outils** 



# Fiche action **7**Social – Attractivité – Réglementaire

Soc 1	Social – Attractivité – Réglementaire
Objectifs	<ol> <li>Identifier les conditions et modalités d'amélioration de la dynamique des emplois au regard de l'analyse prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC).</li> <li>Développer la communication à destination des jeunes en orientation scolaire.</li> <li>Intégrer toute la RH dans les référentiels de formation à destination des candidats à l'installation et des élus professionnels.</li> <li>Améliorer les conditions d'accès au logement en zone littorale</li> </ol>
Constats	Dans le secteur des pêches et des cultures marines, les conditions d'accès à l'emploi et de sécurité au travail sont très encadrées. De nombreux professionnels ont des difficultés pour maîtriser l'ensemble de ces règles et délèguent souvent ce domaine à des structures prestataires.  Cette complexité est aussi peu lisible pour les personnes étrangères au milieu maritime :
	brevets, diplômes, certifications, alternance, cela qui constitue un frein au développement de l'emploi.  Le retrait de l'« assistance » de l'État et la dématérialisation des procédures de gestion des navires et des emplois constituent un réel choc culturel et une difficulté en matière de compétences à mobiliser. A cela s'ajoute l'augmentation de la responsabilité directe du chef d'entreprise auparavant atténuée par le suivi effectué par les Services de l'État.
	Avec la pénurie de main-d'œuvre et la pyramide des âges vieillissante, la filière est en tension. Elle souffre d'un déficit global d'attractivité : « C'est parce que l'on connaît la pêche que l'on n'y va pas ». Ce constat n'est pas nouveau et la situation n'évolue pas malgré cela.
	Le potentiel de recrutement est en concurrence directe avec d'autres secteurs d'activités tels que l'agriculture et l'agro-alimentaire ou le bâtiment et les travaux publics. Cela est amplifié par une concurrence interne au secteur maritime liée :
	- à différences de classement catégoriel entre les différents types de navigation et des règles d'évolution des carrières ;
	- aux conditions limitées de passerelles entre les métiers maritimes. Il est plus difficile d'entrer dans la pêche que d'en sortir pour aller vers un autre genre de navigation. Cela induit un effet de « siphonnage » des marins « pêche » ou « cultures marines » vers le commerce ou les bateaux à passagers par exemple.
	Pour pallier cela, le secteur fait appel à une main-d'œuvre de l'UE et/ou étrangère. Or on note des phénomènes opportunistes de dumping social préjudiciables aux matelots français liés notamment aux conditions d'application de la STCW Fish par les autres pays.



Il y a un changement profond de la représentation du travail dans la société avec, au-delà de la rémunération, une importance nouvelle des rythmes, des conditions de travail et de logement ainsi que l'organisation générale de la vie de famille. Or, que ce soit à la pêche ou dans les cultures marines :

- le travail de nuit et/ou le week-end est fréquent ;
- les conditions de travail peuvent être difficiles et dangereuses ;
- la difficulté à se loger du fait de la pression foncière sur le littoral s'est considérablement aggravé ;
- la possibilité d'évolution de carrière reste limitée ;
- les conditions d'accueil des salariés dans les entreprises sont à améliorer.

Le dispositif de formation maritime est également contraint par le cadre réglementaire. Il est jugé complexe et peu lisible vu de l'extérieur pour être valorisé par l'éducation nationale (EN) auprès des jeunes en orientation.

Dans ces métiers en prise directe avec l'environnement naturel, la formation aux compétences ne suffit pas, il faut également du temps d'acquisition de l'expérience notamment pour les personnes non issues de ce milieu.

Les conditions d'accueil des nouveaux salariés, alternants ou stagiaires sont identifiées comme des points à améliorer notamment par la mise en place d'un tutorat-parrainage. Toutefois cette modalité suppose une formation des intervenants et la valorisation de leur temps.

Le salarié de la pêche est directement associé à la prise de risque dans l'exploitation du navire au travers de la rémunération à la part. Elle est certes avantageuse en période faste mais pénalisante en temps de crise. Cela rend le lien au navire, à l'entreprise très « volatile » afin de rechercher le meilleur rendement, la meilleure rémunération.

Des navires âgés qui ne stimulent pas l'emploi. Ils sont considérés comme peu attractifs en termes de conditions de travail, de sécurité et d'image.

Enfin, une communication professionnelle qui reste centrée sur les crises et qui donne une image peu motivante.

#### **Actions**

- 1) **Identifier** au sein de l'UE les conditions et modalités d'application de la **STCW Fish** et au niveau français, la grille des **classements catégoriels** entre les différents métiers maritimes. Il s'agit de mesurer les écarts et les conséquences directes sur le statut du matelot et la dynamique des emplois en France.
- 2) Caractériser les différents métiers à la pêche, au mareyage et aux cultures marines et leurs filières de formation pour les rendre plus visibles à l'extérieur du monde maritime et auprès de l'éducation nationale (EN). Des intervenants issus du milieu professionnel (formés à cet exercice) contribueront à présenter les métiers au grand public aux élèves.



- 3) **Observer et Analyser la dynamique de l'emploi** (hommes et femmes) pour identifier les freins et adapter les conditions d'emploi et de travail notamment par les accords de branche, conventions collectives en lien avec le classement catégoriel.
- 4) Intégrer la dimension RH et la communication dans les référentiels de formation concernant l'installation et les fonctions d'élus. Il s'agira de traiter notamment du recrutement, de l'accueil en entreprise, de la réglementation du travail, des accords de branche et du paritarisme, de la gestion des emplois et compétences, de la gestion des procédures numériques, de la communication métier.
- 5) Développer **la formation et la rémunération des tuteurs–parrains** pour les alternants et candidats à l'installation.
- 6) Suite à la dématérialisation des procédures et compte-tenu des évolutions prévues, inventorier les intervenants, le cadre réglementaire et les procédures RH dans le secteur des pêches, mareyage et cultures marines pour actualisation et simplification. Il s'agira également :
- de vérifier que l'ensemble des situations d'entreprises (rôle collectif par exemple) et d'emplois est bien couvert par les nouveaux outils numériques ;
- faciliter la flexibilité des emplois et l'intégration de la main-d'œuvre étrangère dans les entreprises.
- 7) En lien avec les **collectivités locales et territoriales et en synergie avec d'autres secteurs d'activités confrontés à la même problématique, faciliter l'accès au logement** pour les exploitants et leurs salariés.
  - 8) Développer des actions d'appui-conseil auprès des entreprises afin de faciliter :
- l'appropriation de la gestion de la dimension RH,
- l'acquisition des compétences pour utiliser les outils et procédures numériques
- 9) **Communiquer** auprès du public et de l'EN pour faire connaître les filières halieutiques : dispositifs de formation, conditions et besoin d'emplois. Des outils au service de référents professionnels seront à développer.

**Outils** 

Formation; Centre Technique; Communication; Réglementation





# Fiche action **E**Économie : Installation – Développement – Transmission

Eco 1	Économie : Installation – Développement – Transmission
Objectifs	<ol> <li>Réaliser l'inventaire des structures et procédures du processus de transmissioninstallation.</li> <li>Créer une structure d'information et d'accompagnement de la transmissioninstallation.</li> <li>Améliorer l'appui-conseil de l'installation.</li> <li>Expertiser la valorisation des droits immatériels dans les entreprises.</li> <li>Créer un dispositif financier d'appui et de garantie en fonds propres.</li> <li>Améliorer la formation du candidat à l'installation.</li> </ol>
Constats	Une crise des vocations rend difficile le renouvellement des générations.
	Le manque d'aide au renouvellement des flottilles génère une augmentation de la pression sur les navires âgés malgré :
	- des coûts d'entretien et d'énergie élevés,
	- des conditions de travail et de sécurité plus difficiles,
	- une rentabilité fragilisée,
	- une capacité structurelle d'adaptation et d'innovation limitée,
	- des modalités de financement bancaires contraintes.
	La complexité du parcours d'installation à la pêche et en aquaculture ainsi que sa longueur ne facilitent pas la bonne gestion des projets par les candidats. Cela concerne notamment :
	- l'identification des acteurs et de leur rôle,
	- l'articulation et la chronologie des procédures entre elles (exemple accès au DPM et achat du foncier privé en conchyliculture).
	L'observation macroscopique de l'effort de pêche renvoie à des décisions en local impactant directement le nombre et la rentabilité des entreprises : du navire au distributeur, et par effet indirect, favorise l'importation de produits afin de satisfaire le marché.
	Ce secteur d'activité, comme bien d'autres, se concentre avec pour conséquences :
	- la diminution du nombre d'entreprises, tout en maintenant le potentiel de production,

- une augmentation de leur valeur et donc de leur financement, avec pour conséquence, une plus grande sensibilité aux risques et aléas naturels : facteur réel de fragilisation.

La gestion de l'accès à l'espace et à la ressource par l'instauration d'autorisations spécifiques (PME, quotas, licences, concessions, ...) constitue des « droits à produire » qui conditionnent la rentabilité des entreprises. Ces droits représentent de fait une valeur économique (à l'instar d'un droit de terrasse sur le domaine public pour un restaurant) incluse dans les transactions d'entreprises. On assiste, compte tenu de la rareté, à une sur-valorisation de ces droits immatériels au regard de la valeur physique de l'entreprise avec pour conséquences :

- des financements initiaux inadaptés à la valeur matérielle (support de la garantie)
- une fragilisation de la rentabilité de l'entreprise par sa capacité à amortir cet investissement,
- une diminution des transmissions-installations qui amplifie le phénomène de concentration.

Les transmissions dans le cadre familial limitent ce phénomène. Toutefois, cette modalité tend à diminuer compte-tenu du contexte difficile et de la bonne connaissance de la réalité du terrain : « la passion ne suffit plus ».

Aussi les transmissions hors cadre familial se développent et avec elles de nouveaux problèmes apparaissent :

- d'acquisition de la culture et de l'expérience en production, de l'environnement général du secteur et des organisations professionnelles,
- de connaissance des modalités juridiques, réglementaires, administratives et financières liées à l'installation et à la gestion de l'entreprise,
- de gestion de la rareté de l'offre en entreprise qui rend « attractive » toutes les occasions...
- d'accompagnement et de suivi pendant la phase de l'installation et dans les années qui suivent. Le tutorat-parrainage apparaît comme un moyen efficace à condition de former ces accompagnants et de valoriser leur temps passé.

Dans ce contexte, la valeur des installations est croissante et avec elle, la nécessité de disposer d'un bon niveau de fonds propres et d'un financement bancaire élevé. Par ailleurs, le travail avec la nature induit une grande sensibilité aux risques et aléas naturels (et aux décisions administratives sanitaires, ressources, environnementales qui en découlent). Cela demande aux entreprises d'avoir une grande capacité financière d'auto-financement et de résistance. Pour les ports, cette nécessité de fonds propres existe également afin de leur permettre notamment de :

- maintenir une attractivité optimale de leur place commerciale,
- conserver un niveau d'activité et de rentabilité suffisant pour assurer leur fonctionnement, la gestion des friches et maintenir leur capacité d'investissement.

Le pêcheur est en mer et bien souvent il n'a pas « d'appétence » pour la chose administrative (le travail assis) et il peut manquer de compétences dans ce domaine. Alors il délègue sa représentation à des structures « terrestres » avec un risque de déresponsabilisation du chef d'entreprise, voire de gestion de fait par la structure.

Dans le contexte de renforcement de la responsabilité de l'entreprise consécutivement :



- à la numérisation des procédures du domaine social et de gestion des navires et l'arrêt de la fonction d'appui assuré dans ce domaine par les Services,
- au durcissement des contraintes réglementaires d'intervention des banques, des assurances, des groupements de gestion ou des cabinets comptables,

Il apparaît nécessaire que les entreprises développent en interne une réelle compétence managériale au-delà de la « seule» compétence technique.

#### **Actions**

- 1) Réaliser **l'inventaire** des acteurs, des procédures et de la chronologie du processus de transmission-installation.
- 2) Créer une **structure collégiale des acteurs « non-marchands »** intervenant dans la transmission-installation pour appui-conseil aux candidats souhaitant transmettre leur entreprise ou désirant s'installer. Elle pourra intervenir pour :
- recenser les biens à transmettre et les candidats à l'installation,
- orienter les candidats dans leur projet,
- donner un avis sur la nature et la valeur des biens à transmettre ou reprendre, et ainsi instaurer une forme de régulation de la valeur des biens matériels et immatériels à transmettre-reprendre.

Cette structure permettra également le suivi des nouveaux installés en complément du travail de tutorat-parrainage évoqué au point suivant.

Ce dispositif d'information doit rassembler des représentants : des entreprises, de la formation, de l'administration en charge de l'espace, de l'urbanisme, du DPM, du sanitaire, du domaine juridique et du droit patrimonial (ordre des notaires), des collectivités en charge du développement économique, du financement, ...

- 3) En articulation avec le point précédent, développer un accompagnement de l'installation par le **tutorat-parrainage** (appui et conseil de professionnels) avant l'installation et pendant les 5 années suivantes. Cet accompagnement nécessite une formation des tuteurs-parrains et la valorisation du temps passé.
- 4) Expertiser la valorisation des droits immatériels (droits à produire, indemnités de substitution, clientèle, place de marché, ...) afin de sortir du flou actuel et de sortir des effets pervers évoqués précédemment sur la valeur des entreprises et leurs financements. Il s'agira notamment de :
- identifier les intérêts, les limites et les modalités de valorisation et de financement de ces droits,
- étudier la fiscalité, l'amortissement et la comptabilisation de ces valeurs dans les entreprises.
- 5) **Créer un dispositif d'appui et de garantie en fonds propre** pour le financement des installations :
- distinguant le fonds de l'exploitation afin de permettre un portage du fonds avant achat définitif par une reprise progressive (telle que « la location avec option d'achat »);
- permettant d'amorcer une épargne de précaution préalable à la constitution d'un fonds de gestion mutualisé des risques et aléas



Ce dispositif en fonds propre sera à articuler avec la fiscalité et le financement bancaire afin de créer des conditions de mise en œuvre attractives.

6) Améliorer le dispositif de formation à l'installation :

Au-delà de la formation technique préalable obligatoire à l'acquisition de l'expérience, il est nécessaire d'instaurer une formation spécifique à l'installation et à la fonction de chef d'entreprise.

Il s'agit de mettre en place une formation managériale avec validation du projet d'installation.

Cette formation doit être opérationnelle (le savoir-faire et le savoir-être plutôt que le savoir) et doit couvrir tous les champs de responsabilité du chef d'entreprise. Cela est à mettre en relation avec la mise en place du tutorat-parrainage, le suivi par la structure d'appui transmission-installation, et la création des fonds d'investissement et de gestion des risques.

Outils

Observatoire ; Centre Technique ; Formation ; Réglementaire





## Fiche action 9 Économique – Les transitions

Eco 2	Économique – Les Transitions
Objectifs	<ol> <li>Accompagner les entreprises dans l'acquisition des compétences liées à la dématérialisation.</li> <li>Incorporer les procédures dématérialisées dans les référentiels de formation.</li> <li>Pour la gestion des navires et des équipages : répondre à la diversité des situations.</li> <li>Recenser les zones blanches.</li> <li>Identifier les programmes et initiatives en matière de R&amp;D.</li> </ol>
Constats	Le secteur est très fortement dépendant des énergies fossiles pour la propulsion, la gestion du froid et de l'eau. Cela constitue souvent une charge importante de l'entreprise. En aquaculture la gestion de l'eau est en passe de devenir une charge lourde. A la pêche, le gas-oil est l'élément déterminant de la rentabilité du navire et de la rémunération de l'équipage. Cela constitue un enjeu majeur. Cependant, il apparaît que :
	- il n'y a pas de pistes opérationnelles à court terme susceptibles de répondre à la diversité des besoins et situations,
	- la recherche et développement (R&D) aurait des difficultés à rentabiliser leurs investissements dans un si petit segment de marché,
	- quand bien même des solutions existeraient, il subsiste des contraintes réglementaires à surmonter.
	La dématérialisation des procédures sociales et bientôt de l'ensemble des documents commerciaux dans les entreprises induisent :
	- un renforcement de la responsabilité du chef d'entreprise qui, désorienté et désabusé, peut conduire jusqu'à l'arrêt prématuré d'activité,
	- une amplification du transfert de cette fonction vers des structures délégataires avec la question de leur responsabilité,
	- les spécificités de certaines procédures ne seraient plus opérationnelles <i>via</i> les portails numériques tel que la gestion du rôle collectif en conchyliculture.
	Les producteurs qui effectuent de la vente directe en circuit court à l'établissement où sur les marchés sont confrontés à des problèmes de couverture du réseau empêchant l'usage des terminaux de paiement pour le sans-contact notamment.
	En matière d'économie circulaire (recyclage des co/sous-produits ou déchets, utilisation de matériaux biosourcés), les entreprises sont déjà engagées dans des expérimentations et restent en attente de solutions opérationnelles. En effet le secteur est petit et la grande variabilité des



	besoins et/ou des apports en quantité, dans le temps et la dispersion des entreprises sur le littoral posent des problèmes :
	- techniques pour répondre aux divers usages,
	- de logistiques pour organiser la collecte,
	- plus généralement de rentabilité de la R&D.
	La question de la vulgarisation (de l'acceptabilité) de ces dispositifs auprès des entreprises se pose également.
Actions	1) Accompagner les entreprises dans l'acquisition des compétences liées à la dématérialisation des procédures par la mise en place d'un dispositif d'appui aux entreprises par les organisations professionnelles sans se substituer à la responsabilité du chef d'entreprise.
	2) Incorporer les enjeux de la transition énergétique, de l'économie circulaire ainsi que les procédures dématérialisées dans les référentiels de formation initiale, continue et des élus avec un lien à la responsabilité du chef d'entreprise.
	3) Pour la gestion dématérialisée des navires et des équipages, s'assurer que tous les cas de figure sont bien pris en compte et sont opérationnels afin de répondre à la diversité des situations notamment en conchyliculture (rôle collectif).
	4) Couverture des réseaux : <b>Recenser les zones blanches</b> auprès des entreprises pour intervention auprès des fournisseurs d'accès.
	5) En matière de transition énergétique, d'économie circulaire, il est urgent d' <b>identifier les programmes et initiatives en matière de R&amp;D</b> en France et dans l'UE pour :
	- Amplification et démultiplication des bonnes pratiques,
	- Développer des coopérations entre les organismes et initiatives de R&D.
	6) <b>Communiquer</b> sur les engagements et initiatives prises par la filière en matière de transition énergétique, d'économie circulaire et de gestion des sous-produits et déchets.
Outils	Centre Technique ; Formation ; Communication ; Réglementaire





### Fiche action **10** Économique – Valorisation – Marché

Eco 3	Économique – Valorisation – Marché
Objectifs	<ol> <li>Créer un observatoire du marché et de la consommation.</li> <li>Définir des règles de tri communes entre les criées.</li> <li>Valoriser l'engagement des entreprises dans les actions de développement durable et/ou dans les transitions.</li> <li>Diversifier les productions pour répondre aux besoins du marché (et/ou aux évolutions climatiques).</li> </ol>
Constats	Il ne suffit plus d'être bon producteur. La valorisation de la production dépend aussi des besoins des consommateurs (produire ce qui se vend). Outre le produit, des besoins nouveaux prennent une place de plus en plus importante dans l'acte d'achat. Ils couvrent des domaines très divers :  - la préparation et la présentation (brut/transformé, prêt à cuire,),  - le mode de conditionnement et de conservation,  - la distribution,
	- l'identification du produit <i>via</i> un label, une marque,
	- la communication et l'image du métier, du produit et de son process de production.
	La valorisation des produits par un label-marque, les professionnels sont preneurs sur le principe. Toutefois, ils demandent un dispositif simple, opérationnel, peu coûteux et générant une valorisation financière de leurs produits.
	La filière bretonne (de la mer à l'assiette ; de la pêche et de l'aquaculture) est diverse par :
	- ses entreprises (taille, implantation, système d'exploitation,),
	- la diversité qualitative et quantitative des produits proposés aux marchés.
	On peut considérer cette diversité comme une faiblesse : dispersion des moyens, manque de rationalisation des capitaux engagés, difficultés à piloter,
	Cependant, compte tenu de :
	- la grande dépendance vis-à-vis de la nature et de ses caprices,
	- de la nécessaire optimisation de la ressource et des moyens engagés,
	- et des attentes du marché en matière de diversité des approvisionnements,
	Tout cela constitue une réelle force économique, commerciale et politique. En effet, la filière dans cette diversité a su s'organiser pour établir les conditions d'un réel dialogue interprofessionnel.
	Toutefois, la filière est également complexe dans sa structure et son organisation de la mer à l'assiette avec une dilution et/ou mauvaise répartition de la valeur ajoutée.
	Les entreprises engagées dans des actions de développement durable et/ou dans les transitions n'ont pas de valeur ajoutée au contraire elles ont souvent des coûts supplémentaires : peu incitatif.
	Les critères de tri entre les criées ne sont pas les mêmes. Cela constitue :

	- un problème de normalisation des produits entre criées lors d'achats déplacés notamment,
	- une distorsion de concurrence et de transparence du marché
Actions	1) Créer un <b>observatoire du marché et de la consommation</b> sur toutes les espèces et modes de distribution pour :
	- disposer d'une vision dynamique du marché, de sa structure et de la répartition de la valeur ajouté.
	- optimiser la production par rapport aux besoins du marché et/ou améliorer la communication produit pour stimuler les marchés.
	2) Définir des <b>règles de tri communes</b> entre les criées.
	3) Valoriser l'engagement des entreprises dans les actions de développement durable et/ou
	dans les transitions par :
	- un bonus dans l'octroi des aides et/ou dans l'accès aux dispositifs financiers à créer,
	- un label-marque simple, opérationnel, peu coûteux et financièrement valorisant,
	- Une communication institutionnelle et à destination du public.
	4) Faciliter l'adaptation des productions aux besoins du marché (voire aux évolutions climatiques) par :
	- la création d'un <b>centre technique</b> pour étudier les conditions zootechniques, technico- économiques et réglementaires de diversification des espèces et de leurs modes de mise en marché.
	- l'adaptation des documents réglementaires de gestion des espaces, des productions notamment <i>via</i> le schéma des structures en conchyliculture ou des règles de gestion de la ressource à la pêche.
Outils	Vulgarisation ; Formation ; Réglementaire ; Ingénierie Financière





# Fiche action 11

### Économique – Gouvernance – Formation

Eco 4	Économique – Gouvernance – Formation
Objectifs	1) Créer un dispositif de formation chef d'entreprise.
	2) Réaliser l'inventaire des procédures impliquées dans l'installation
	3) Créer des fonds financiers pour accompagner l'installation des entreprises et leurs
	prises de risques.
	4) Créer un dispositif d'accompagnement des entreprises dans la dématérialisation des
	procédures.
Constats	L'entreprise est au centre de la réflexion. Or le vocable d'entreprise de pêche est peu usité. On lui préfère la notion d'armement qui, cependant, ne recouvre pas assez les dimensions managériales. Un réel manque est identifié dans ce domaine notamment au moment de l'installation. Ce besoin pourrait être couvert à la fois par de l'appui-conseil et de la formation.
	Or le poids des formations réglementaires de laisse pas beaucoup de place à d'autres formations (< 20% du temps de formation).
	Un environnement réglementaire de plus en plus lourd avec en parallèle le retrait des fonctions d'appui-conseil de l'État avec pour conséquence le transfert total vers les entreprises. Une augmentation du « temps assis » mal vécu dans les entreprises. Une forme d'émancipation est à organiser et à assumer par les entreprises et leurs organisations. Pour cela, les organisations professionnelles vont devoir prendre le relais à condition de rassembler les compétences et moyens nécessaires.
	La diversité des productions halieutiques bretonnes et des entreprises de la filière sont garantes de sa stabilité et de sa capacité de résilience. Toutefois, les entreprises sont totalement dépendantes des performances de la nature dans un contexte :
	- de rareté des droits d'accès à la ressource et à l'espace,
	- de concentration du secteur et d'augmentation de la valeur des entreprises,
	- de la nécessité d'intégrer les contraintes liées aux changements climatiques et aux grandes transitions auxquelles elles doivent faire face.
	Cela les rend plus sensibles :
	- aux risques et aléas notamment dans la phase de démarrage,
	- aux besoins en capitaux propres pour l'investissement dans l'entreprise et ses moyens de production.
	- aux contraintes économiques à court terme liées à la mise en œuvre d'engins plus sélectifs
	Des travaux d'ingénierie financière sont nécessaires pour accompagner les entreprises dans ces grandes évolutions.
Actions	1) Après les formations techniques réglementaires et un temps d'acquisition de l'expérience, il s'agit de développer une <b>formation spécifique</b> et opérationnelle <b>« chef d'entreprise »</b> centrée

sur la fonction managériale pour les candidats à l'installation. Cette formation devra couvrir notamment :

- La réglementation et l'administration,
- L'environnement et le milieu, ses instruments et procédures de d'accès et de gestion de la ressource et de l'espace,
- La fonction RH : accueil et gestion des équipes, recrutement, droit du travail, dématérialisation des procédures, responsabilités de l'employeur,
- Le sanitaire et la traçabilité,
- Le juridique : droits des sociétés et patrimonial,
- Les structures et organisations professionnelles de la filière,
- La représentation et la communication professionnelle,

- ...

- 2) Faire l'inventaire des procédures et acteurs impliqués dans la création et le pilotage des entreprises afin d'optimiser le process et faciliter l'intégration de la dématérialisation dans les entreprises.
- 3) Créer des **instruments financiers** pour accompagner les entreprises dans leur installation et leur développement tout en prenant en compte les grandes mutations en cours. Il s'agit de créer :
- Fonds d'investissement et de garantie permettant de conforter les fonds propres des entreprises de façon permanente ou temporaire (quirats, reprise progressive ou « location avec option d'achat » par exemple) au moment de l'installation ou de renouvellement d'un navire.
- Fonds « Sélectivité » permettant de compenser la baisse de rendement à court terme lors de la mise en œuvre de procédés sélectifs à bord des navires. Fonds qui pourrait être pour partie alimenté par les gains de rendement issus de la remontée des stocks à moyen terme consécutive aux mesures de sélectivité.
- Fonds de gestion des risques et aléas à articuler avec un dispositif permettant le développement de l'épargne de précaution dès l'installation.

Ces fonds constituent **des outils indispensables** pour la pérennité de la filière et sont culturellement nouveaux. Il est dès lors nécessaire d'organiser leur mise en œuvre autour de mesures incitatives (fiscales, bancaires, ...).

Des **partenariats** seront à constituer : Profession, Collectivités territoriales, État, Europe en lien avec des acteurs privés : banques, assurances, ...

- 4) Créer un **dispositif d'appui** spécifique pour accompagner les entreprises à intégrer les pratiques liées à la **dématérialisation** des procédures dans le domaine social, fiscal et de gestion des navires. Demain il s'agira également de les préparer :
- à la dématérialisation de l'ensemble des documents liés aux échanges commerciaux et à la fiscalité.
- la communication extra-financière concernant leurs engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui devront être intégrer au dossier annuel de gestion. Cet accompagnement se fera en lien avec les groupements de gestion et les cabinets comptables.

**Outils** 

Centre Technique ; Formation ; Réglementation ; Ingénierie Financière





## Fiche action 12

### Gouvernance des organisations

Gouv 1	Gouvernance des organisations
Objectifs	<ol> <li>Réaliser l'inventaire des organismes et de la comitologie au service ou impliqués dans la filière.</li> <li>Analyser la répartition des fonctions d'appui aux entreprises.</li> <li>Redéfinir le rôle et les ressources des organisations professionnelles.</li> <li>Intégrer les Comités des Pêches et Conchylicoles dans les instances départementales ou régionales de concertation.</li> <li>Maîtriser les données de référence par des observatoires cogérés par la profession.</li> <li>Créer un centre technique et d'animation-développement.</li> <li>Permettre aux associations de garantie des achats de porter des actions collectives.</li> <li>Revoir l'assiette de la redevance portuaire.</li> <li>Définir un véritable statut de l'élu et développer une formation spécifique.</li> <li>Créer des dispositifs financiers permettant d'accompagner la filière.</li> </ol>
Constats	Le cadre réglementaire est de plus en plus lourd et en perpétuelle évolution.
	Les règles et modalités de gestion de la ressource gérée par les OP et hors OP, sont jugées complexes et manquent de réactivité, de mobilité face aux évolutions des observations scientifiques et/ou des captures.  Il est souligné le recul de la présence et de l'appui de l'État auprès des entreprises maritimes. Elles sont souvent désorientées notamment pour les plus petites. Elles se retrouvent à devoir totalement endosser la responsabilité de la gestion de leurs navires, des équipages, des concessions, Les entreprises se tournent alors vers les structures professionnelles pour assurer ces services. Ces organisations doivent donc assumer de nouvelles fonctions pour leurs ressortissants avec de nouvelles contraintes :  - de moyens et compétences,
	- d'organisation entre les services qui peuvent (doivent) être mutualisés et ceux qui doivent rester sous la responsabilité directe des entreprises (assumés par eux ou délégués à un prestataire du secteur marchand).
	D'un point de vue général, les chefs d'entreprises sont de bons techniciens et de bons producteurs qui délèguent les fonctions tertiaires liées à la gestion administrative et comptable de leurs entreprises à des structures et/ou prestataires avec un risque de déresponsabilisation du chef d'entreprise, voire de gestion de fait.
	La filière halieutique est par nature diverse avec de nombreux intervenants souvent interdépendants. Un dialogue, une concertation interprofessionnelle apparaît donc comme une nécessité. Toutefois doit-on aller vers une Interprofession au sens du règlement européen de 2013 ?
	La filière souligne des difficultés de recrutement et de renouvellement des générations dues notamment à des conditions d'attractivité du travail et des emplois.



Les entreprises de pêche, de la conchyliculture, du mareyage et du secteur portuaire doivent faire face à la fois :

- aux aléas liés aux activités dépendantes de la nature et à la gestion de la ressource,
- à des besoins croissants d'investissements pour se renouveler, se développer, se mettre aux normes et améliorer leur productivité et leur impact sur l'environnement.

Le niveau de leurs fonds propres apparaît alors insuffisant notamment pour répondre aux exigences bancaires à la gestion des risques.

A la pêche, la mise en œuvre de procédés de sélectivité des engins de pêche influe directement sur les captures. Mais le manque de moyens et d'accompagnement rend peu attractif ces dispositifs, même lorsqu'ils sont jugés intéressants. Pourtant leur mise en œuvre généralisée, devrait améliorer et augmenter les stocks en quantité et qualité à moyen terme et avec eux, la rémunération. Il s'agit donc pallier à ces effets à court terme par la création d'un dispositif financier incitatif.

Enfin, les structures professionnelles soulignent également le manque de candidats prêts à s'investir dans la défense ou la représentation des intérêts des professions. En outre, le manque de temps et la difficulté d'articulation de la vie d'entreprise avec la fonction d'élu sont mentionnés. Cela est dû principalement à :

- des sollicitations et sujets en nombre croissant : chronophage, avec un coût (voire un risque) induit sur l'entreprise ;
- des dossiers à traiter de plus en plus complexes avec des difficultés d'appropriation des connaissances et d'argumentation devant un public ou des médias ;
- le remplacement dans l'entreprise durant les temps de représentation.

#### **Actions**

- 1) Faire **l'inventaire des structures, organismes et de la comitologie** au service ou impliqués dans la filière. Il s'agit d'identifier, le rôle, les missions, la gouvernance, le financement, ... afin de rechercher les possibilités d'optimisation, de mutualisation ou de coopération entre les structures pour une filière plus lisible et efficace.
- 2) Suite au retrait de l'État, de la numérisation des procédures, il s'agit **d'identifier** comment les organisations professionnelles peuvent venir en **appui aux entreprises** en répartissant :
- les services à mutualiser,
- les services qui doivent rester sous la responsabilité directe des entreprises,
- les services qui peuvent avoir une gestion mixte.
- 3) Pour assurer ces nouvelles missions (point 2) et compte-tenu de la dématérialisation des procédures, il apparaît nécessaire de **redéfinir le rôle et les ressources des organisations professionnelles** :
- transfert par l'État des équivalents ETP « économisés » à l'instar de ce qui a été réalisé au profit des EPCI en matière d'urbanisme ou de gestion de l'eau par exemple,
- rechercher d'autres sources de financement *via* la fiscalité (Cf. les chambres consulaires), la contractualisation sous la forme de contrat d'objectifs, des prestations, ...
- 4) Au même titre que les chambres consulaires, **Intégrer les Comités des Pêches et Conchylicoles dans les instances de concertation** départementales ou régionales gérées sous la responsabilité des préfets ou des EPCI en matière de développement économique, d'emploi, d'aménagement du territoire, ... Cela contribue à positionner les Comités des pêches et conchylicoles au même niveau que les chambres et ainsi augmenter la visibilité de ces professions dans les territoires.
- 5) Permettre à la filière de **maîtriser les données de référence** dont elle a besoin pour assurer sa stratégie et son développement. Il s'agit de prendre une part active dans les **observatoires**



existants ou à créer : définition des orientations, objectifs, méthodes, rendus et communications. Parmi les observatoires identifiés :

- Milieu : qualité trophique et sanitaire, suivi des déversements telluriques et impacts sur la qualité des eaux et sur la faune et flore (effet cocktail), ...
- Spatial : cartographie et répartition des usages, surfaces concédées, urbanisation littorale, zonages sanitaires, espaces sous contraintes environnementales, ...
- Ressources : espèces sous quotas, hors quotas et interdites, suivi des nourriceries, ...
- Production et marché: volume de production toutes espèces, circuits de distribution, dynamique des marchés, définition des prix, répartition des marges, évolution de la consommation, ...
- Emploi formation : gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC), suivi de la dynamique des emplois et des formations, accidentologie, arrêts de travail, accords de branche, ...
- Socio-économique : démographie des entreprises et des chefs d'entreprises, ratios économiques, dynamique des transmissions-Installations...
- Veille juridique, réglementaire, scientifique, sociale, ...

La production en dynamique des données et leurs analyses spécifiques ainsi que leurs croisements permettent aux professions de mieux maîtriser et définir leurs grandes orientations stratégiques et de mieux communiquer sur leur réalité économique, territoriale et sociale.

- 6) Créer un centre technique ayant vocation à :
- constituer une interface entre la Recherche et les secteurs professionnels et entre les organisations professionnelles et leurs entreprises mandantes,
- porter des actions de recherches ou d'expérimentations,
- analyser et produire des données de référence à partir des observatoires,
- assurer la vulgarisation et la communication des données et informations liées aux différents secteurs d'activités par une communication adaptée aux professionnels et au grand public,
- porter des actions d'appui-conseil et d'animation-développement auprès des entreprises,
- remonter aux structures, les difficultés rencontrées par les entreprises sur le terrain.
- 7) Permettre aux associations de garantie des achats de porter des **actions collectives** (au sens des fonds structurels UE) au profit de ses membres. L'objectif est d'améliorer le taux d'intervention du FEAMPA.
- 8) Revoir l'assiette de la redevance portuaire afin de tenir compte de l'évolution de la répartition des apports à quai et hors débarquement (route, import, ...).

L'objectif est de conforter l'attractivité, la gestion du foncier et la performance des infrastructures en matière sanitaire, d'équipements, de gestion de l'énergie, de co/sous-produits et déchets, de gestion du froid, ...

- 9) Définir un véritable **statut de l'élu** d'une structure professionnelle intégrant son indemnité, son remplacement dans son entreprise. Il s'agit également de développer une **formation** spécifique aux élus afin de les conforter dans leurs missions. Elle devra porter notamment sur :
- rôle, missions, responsabilités,
- l'environnement réglementaire, administratif, juridique, financier, ...,
- le management et la gestion RH,
- les connaissances des principaux dossiers sous leurs responsabilités,
- la communication institutionnelle et à destination des médias en temps normal et en temps de crise.

10) Créer des dispositifs financiers permettant d'accompagner la filière et ses entreprises pour faire face à ses spécificités, les grands défis et les mutations auxquels elles doivent répondre : - Fonds d'investissement et de garantie pour conforter les fonds propres des entreprises de façon permanente ou temporaire; - Fonds « Sélectivité » permettant de compenser la baisse de rendement à court terme lors de la mise en œuvre de procédés sélectifs à bord des navires. Fonds qui pourrait être pour partie alimenter par les gains de rendement issus de la remontée des stocks. - Fonds de gestion des risques et aléas à articuler avec un dispositif permettant le développement d'une épargne de précaution dès l'installation. Ces fonds constituent des outils indispensables pour la pérennité de la filière et sont culturellement nouveaux. Il est alors nécessaire d'organiser leur mise en œuvre autour de mesures incitatives (fiscales, bancaires, ...). Des partenariats sont à constituer : Profession, collectivités territoriales, État, Europe et des acteurs privés : banques, assurances, ... **Outils** Observatoires; **Valorisation** Centre Technique; Formation, Communication; Réglementation ; Ingénierie Financière





# LES FICHES OUTILS





Outil 1	Observatoires
Objectifs	Maîtriser la production des données nécessaires à la filière.
Contexte	Dans un environnement de plus en plus complexe avec de multiples enjeux et intérêts parfois contradictoires à articuler, il apparaît très nettement que la maîtrise des données nécessaires au pilotage de la filière et des entreprises est primordiale.
	Actuellement, il existe de multiples lieux de production de données dans des domaines très variés. Ils répondent à des objectifs et contraintes diverses dans lesquels les professionnels ne se reconnaissent pas totalement ou considèrent que les données sont parcellaires et/ou difficiles à articuler entre elles.
	Aussi les professionnels souhaitent prendre une part active (cogestion) dans la définition des orientations et des attendus des divers observatoires existants ou à créer. Il s'agit pour la filière de disposer de données de références dans ses différents domaines d'action afin de :
	- produire leurs données de référence,
	- les articuler entre elles et ainsi définir une stratégie globale,
	- les synthétiser pour les diffuser dans les organisations et entreprises de la filière,
	- communiquer auprès du grand public notamment sur la réalité des métiers.
	Ces observatoires sont de natures très diverses et complémentaires : Le milieu, l'espace, les ressources, la production et le marché, l'emploi-formation, la socio-économie et la veille juridique, scientifique et sociale.
Actions	Produire des données de référence et les analyser de façon spécifiques ou croisées pour permettent aux professions :
	- de maîtriser et définir leurs grandes orientations stratégiques.
	- de disposer d'informations précises et objectivées afin de mieux défendre leurs intérêts, de communiquer en interne et auprès du grand-public sur leurs réalités économiques, environnementales, territoriales et sociales.
	Dans le respect des règles la CNIL et de RGPD, les professionnels veulent donc de façon partenariale ou en cogestion, participer à la définition des orientations et des attendus des divers observatoires existants ou à créer.
	Il s'agit pour la filière de disposer de données de références dans les différents domaines d'action suivant :
	Le milieu :
	Observer le milieu afin de suivre et caractériser les évolutions des paramètres physico- chimiques, biologiques et sanitaires du milieu dans un contexte de changement climatique.
	Il servira également à observer et quantifier les services écosystémiques rendus par les activités et les valoriser.
	L'espace :
	Observer l'espace littoral et marin pour :



- le caractériser : cartographie des espaces et des différents usages, avec l'identification des contraintes réglementaires (urbanisme, DPM, cadastre conchylicole, zones de pêche, protections environnementales, sanitaires, ...) et des acteurs impliqués,
- évaluer les impacts et les risques liés aux divers usages littoraux et maritimes.
- suite aux conséquences du changement climatique et des évolutions des modèles météo, identifier et représenter l'évolution du trait de côte et de la répartition des espaces soumis aux risques de submersion.

#### Les ressources :

Compiler les données liées à la productivité du milieu et en termes de biomasse afin de suivre l'évolution :

- des différents stocks (quotas, hors quotas, espèces interdites),
- des nourriceries, de la répartition de la flore planctonique, ....
- de l'évolution quantitative et qualitative de la répartition des espèces dans le milieu, ainsi que les changements de pratiques professionnelles induits par les conséquences du changement climatique.

#### La production et le marché :

Recenser les volumes de productions des différentes espèces selon les lieux, les modes de production et de distribution. Ces données seront à rapprocher de celles concernant la structure et la dynamique des marchés et de la répartition des marges.

#### L'emploi-formation :

En lien avec les gestionnaires des accords de branche et de l'OPCO :

- observer la dynamique des emplois et des formations dont le suivi des candidats après formation,
- amplifier la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC),
- observer l'accidentologie et les arrêts de travail,
- recenser les besoins au regard de l'offre de formation,

- ...

#### La socio-économie :

Connaître la structure de la filière dans les domaines suivants : recensement des entreprises, localisation, démographie des entreprises et des chefs d'entreprises, ratios économiques, dynamique des transmissions-Installations, systèmes de production et de mise en marché, ...

#### La veille :

Suivre l'évolution rapide des connaissances, des réglementations et des jurisprudences Pour cela, il faut assurer une veille permanente dans les domaines suivants :

- juridique, réglementaire et social. Il s'agit également de réaliser l'inventaire de l'ensemble des structures, instances, comités de concertation ou décision et procédures dans les divers domaines des entreprises et de la filière,
- technique et scientifique afin de recenser les initiatives et acteurs en Fr et dans l'UE pour repérer les bonnes pratiques et les possibilités de mutualisation ou coopération

Fiches:	ENV1, 2, 3, 4, 6
	Soc1
	Eco3
	Gou1





## Fiche outil

### Centre Technique et Appui-Technique

Outil 2	Centre Technique et Appui-Technique
Objectifs	Sur la base des données issues des observatoires, créer un Centre Technique et développer une cellule d'appui technique dans les organisations professionnelles ayant vocation à : - réaliser l'analyse des données, - les vulgariser auprès des organisations professionnelles et des entreprises afin de les
	aider à définir leurs stratégies, - développer des actions d'appui-conseil auprès des entreprises, - porter des expérimentations, - relayer les demandes des entreprises, - communiquer sur les données et actions.
Contexte	Après l'observation, il est nécessaire de développer l'analyse et la vulgarisation des données auprès des professionnels afin de leur permettre de définir leur stratégie et le pilotage de leurs entreprises.
	Les professionnels considèrent la recherche trop éloignée de leurs préoccupations :  - objets de recherche qui ne répondent pas toujours à leurs besoins,  - appropriation des résultats,
	<ul> <li>- à quoi bon participer aux actions de recherche car il n'en ressort que des contraintes nouvelles</li> <li>Autant de sujets qui instaurent souvent un climat d'incompréhension voire de défiance.</li> <li>Il apparaît donc nécessaire de développer :</li> <li>- une interface entre la Recherche et les professionnels avec un rôle principal d'analyse, de</li> </ul>
	vulgarisation, de communication et d'appui au développement, - une capacité à porter des expérimentations qui seraient hors champ de la Recherche.  Ce constat est également fait dans les autres domaines de l'entreprise (administration, social, transmission-installation,). Il faut développer les services d'appui aux entreprises afin de compenser le désengagement de l'État dans un contexte d'une réglementation en évolution perpétuelle et de dématérialisation des procédures.
	Ces services sont déjà assurés totalement ou partiellement par des structures existantes dont c'est la mission ou qui, au fil du temps, se sont positionnées afin de répondre à un besoin identifié. Il s'agit donc de préciser le rôle de chacun, d'amplifier ces services ou de combler les vides au profit des entreprises.
Actions	A partir des données des observatoires, disposer d'un <b>Centre Technique</b> professionnel complémentaire aux organismes de recherche institutionnels pour améliorer l'interface Recherche—Profession (entreprises et organisations). Ce rôle d'interface est multiple et vise à :  - réduire les problèmes d'appropriation, de lexiques, de références, de méthodes et de communication qui sont souvent sources d'incompréhension, de méfiance voire de défiance.



- d'accompagner les professionnels dans l'appropriation de ces données et si besoin, dans la
mise en œuvre en situation de travail des résultats : sélectivité, changement énergétique,
nouveaux matériaux, ;

- réaliser des expérimentations-recherches voulues par les professionnels mais qui sont hors du champ (actuel) de la Recherche ;
- recenser des questions auprès des professionnels afin de les reformuler en objets scientifiques pour transmission à la Recherche ;
- communiquer sur les actions et résultats auprès des entreprises et du public.

Outre la Recherche, il apparaît nécessaire de couvrir également d'autres champs avec les mêmes objectifs : analyser, vulgariser, conseiller, animer, expérimenter et communiquer. Il s'agit notamment d'amplifier le rôle d'interface que joue actuellement les organisations professionnelles vis-à-vis de l'Administration, des Collectivités et des services liés à la filière.

Cette mission d'appui aux entreprises vise principalement à compenser le retrait de l'État et accompagner les professionnels dans des domaines de plus en plus prégnants et déterminants tels que :

- environnement et espace,
- sanitaire, traçabilité, démarche HACCP,
- social, emploi-formation, dématérialisation des procédures,
- navire, sécurité, prévention des risques,
- transmission-installation et développement économique avec la création d'une cellule d'appui spécifique,
- la connaissance des procédures et acteurs et rechercher les synergies locales et territoriales dans ces divers sujets.

Fiches:

Env1, 2, 3, 4, 6 Soc1

Eco1, 2, 3, 4

Gou1





Outil 3	Formation
Objectifs	Utiliser la formation comme outil du changement stratégique vers le développement
	durable et les transitions pour accompagner :
	- les chefs d'entreprises durant leur installation et leur développement vers un
	développement durable et dans leurs transitions.
	- les élus professionnels dans leur prise de fonctions et dans leurs actions
	- la filière de façon continue dans les besoins de formation qui peuvent apparaître en
	fonction de l'actualité ou de besoins spécifiques identifiés
Constats	Les entreprises maritimes sont dans un environnement très encadré notamment en matière de formation. Elles doivent satisfaire à un grand nombre de brevets et certificats qui conditionnent leur capacité à exercer leur métier. Cela occupe plus de 80 % du temps dédié par les entreprises à la formation. Cela ne laisse pas beaucoup de place pour d'autres formations.
	Les entreprises de la filière sont en route vers le développement durable et vers les grandes transitions auxquelles elles doivent faire face.
	Ce cheminement est long et bouleverse à la fois :
	- les représentations profondes des professionnels; représentations constitutives de leur identité;
	- les connaissances et compétences à mobiliser au sein de leurs entreprises pour tendre vers le développement durable et assurer les transitions en cours.
	En complément des actions d'appui-technique et des actions d'animation-développement assurées par le centre technique ou les organisations professionnelles, la formation constitue un outil indispensable pour accompagner la filière vers ces grands changements stratégiques.
Actions	Utiliser la <b>formation comme outil du changement stratégique</b> vers le développement durable et les transitions pour accompagner :
	1) les chefs d'entreprises durant leur installation et leur développement vers un développement durable et dans leurs transitions. Il s'agit d'améliorer le dispositif de formation à l'installation qui doit devenir une formation à la gestion globale d'une entreprise maritime.
	Outre la formation technique réglementaire préalable à l'acquisition de l'expérience, il est nécessaire de suivre une formation spécifique à l'installation et à la <b>fonction de chef d'entreprise</b> . Il s'agit de mettre en place une formation managériale avec validation du projet d'installation. Cette formation doit être opérationnelle (savoir-faire, savoir-être plutôt que savoir) et doit couvrir tous les champs de responsabilité du chef d'entreprise, notamment : - La réglementation et l'administration,
	- L'environnement et le milieu, les procédures d'accès et de gestion de la ressource et de l'espace, les enjeux de la transition énergétique et de l'économie circulaire,
	- La fonction RH : accueil et gestion des équipes, recrutement, droit du travail, dématérialisation des procédures, responsabilités de l'employeur,



- Le sanitaire et la traçabilité, - Le juridique : droits des sociétés et patrimonial, - Les structures et organisations professionnelles de la filière, - La représentation et la communication professionnelle. Cette formation sera à articuler avec : - la mise en place du tutorat-parrainage, - le suivi de l'installation assuré par la structure d'appui transmission-installation, - la création des fonds d'investissement et de gestion des risques. 2) Les élus professionnels dans leur prise de fonctions et dans leurs actions : Après la définition d'un véritable statut de l'élu d'une structure professionnelle intégrant son indemnité, son remplacement dans l'entreprise, il s'agit également de développer une formation spécifique aux élus afin de les conforter dans leurs missions. Elle devra porter notamment sur: - rôle, missions, responsabilités, - l'environnement réglementaire, administratif, juridique, financier, ..., - le management et la gestion RH et la dématérialisation des procédures dont le recrutement, l'accueil en entreprise, les accords de branche et du paritarisme, la gestion des emplois et compétences. - les connaissances liées aux principaux dossiers sous leurs responsabilités dont notamment les questions environnementales, de gestion du milieu, de l'espace et de la ressource, les enjeux de transition énergétique, d'économie circulaire, - la communication institutionnelle et à destination des médias en temps normal et en temps de crise. - l'usage des outils de communication d'aujourd'hui : réseaux sociaux, vidéos, ... 3) la filière dans les autres besoins de formation qui peuvent apparaître en fonction de l'actualité ou de besoins spécifiques identifiés et plus généralement pour les accompagner dans toutes les actions d'ingénierie de la formation telles que : - Intégrer la dimension environnementale, spatiale, RH et communication dans les référentiels de formation concernant l'installation et les fonctions d'élus. Il s'agira notamment de - Développer la formation et la rémunération des tuteurs- parrains pour les alternants et candidats à l'installation. - ... Fiches: Env2, 5, Soc1 Eco1, 2, 4 Gou1





# Fiche outil 4 Valorisation - Communication

Outil 4	Valorisation - Communication
Objectifs	1) Valoriser les engagements et les initiatives prises par les entreprises de la filière en
	matière de développement durable et dans le cadre des grandes transitions
	2) Développer une communication positive sur :
	- les produits et les métiers à destination du grand public,
	- les métiers et les filières de formation à destination du réseau de l'Éducation Nationale,
	- les initiatives prises en matière de développement durable et dans le cadre des
	transitions à destination des professionnels et du grand public.
Constats	La filière et ses entreprises sont engagées dans le développement durable et ont de nombreuses initiatives très positives dans ce domaine. Cela ne se sait pas et n'est pas assez valorisé afin de :
	- changer l'image des métiers,
	- conforter l'identité des professionnels,
	- améliorer l'attractivité des métiers.
	La communication sur la filière est souvent « réservée » à certaines ONG qui veulent dénoncer une forme d'immobilisme de la filière en matière de gestion de la ressource ou de développement durable. Aussi les professionnels restent principalement dans une communication de réaction. Elle est fréquemment perçue de façon négative (effet inverse à celui escompté). Il apparaît donc nécessaire d'inverser ces comportements.
Actions	Le développement et la mise en œuvre d'une politique assumée en matière de développement durable doivent être complétés par une politique de valorisation des actions et par une communication sur les métiers et les produits :
	- Valoriser les entreprises engagées dans une démarche environnementale responsable et/ou dans les transitions par un label-marque qui doit être simple, lisible, visible, opérationnel et peu coûteux. Un bonus dans l'octroi des aides et/ou dans l'accès aux dispositifs financiers à créer (voir la fiche outil « Ingénierie Financière ») peuvent utilement compléter cette démarche,
	- <b>Communiquer de façon positive</b> , responsable et proactive auprès des institutions, collectivités, professionnels et du public <i>via</i> des documents, les médias et les réseaux sociaux. La communication devra être adaptée au public visé.
	Il s'agira notamment de mettre en avant les actions engagées en matière de :
	- recherche et développement,
	- bonnes pratiques mises en œuvre dans le domaine environnemental : la gestion de la ressource, la sélectivité, la transition énergétique ou l'économie circulaire, la gestion des co/sous-produits et déchets.
	- d'organisation et de sécurité du travail, d'emploi et de formation.



	- Communiquer auprès du public et de l'Éducation National pour faire connaître les filières halieutiques : les métiers, les dispositifs de formation, les conditions et besoins d'emploi. Les Tuteurs et parrains seront associés à la démarche.
Fiches:	Env1, 3, 4, 5
	Soc1
	Eco2, 3





Outil 5	Réglementation
Objectifs	La mise en œuvre du plan stratégique est dépendante d'évolutions ou adaptations réglementaires indispensables à sa cohérence. Ces évolutions concernent divers domaines
	du droit :
	- Environnement
	- Social et formation
	- Construction et sécurité des navires
	- Ressources et production
	- Organisations professionnelles
Constats	La filière est prête à s'engager plus avant dans une stratégie de développement durable indispensable à la pérennité économique de leurs entreprises aux côtés des autres usages maritimes.
	Cette stratégie, aussi volontariste soit elle, se heurte à des freins réglementaires qui conditionnent l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixée.
	Il s'agit de simples précisions réglementaires ou d'adaptation-actualisation du droit afin de permettre :
	- la mise en œuvre de nouveaux procédés ou matériels,
	- l'accès à de nouveaux espaces, espèces.
Actions :	Pour atteindre les objectifs stratégiques de la filière, des adaptations et évolutions du droit sont nécessaires.
	Il s'agit de mettre en cohérence le cadre réglementaire avec les conditions de mise en œuvre opérationnelle. Divers domaines sont concernés :
	1) Environnement :
	- Adapter le code de l'environnement afin de le mettre en cohérence avec les objectifs opérationnels de développement durable :
	* Intégrer des définitions partagées de termes de référence en matière zoo et technico- économique spécifiques aux activités de pêche et cultures marines afin de limiter les contentieux et/ou erreurs d'interprétation;
	* Établir une représentativité par collège dans les instances de concertation et décision afin de limiter la sur-représentation relative des autres usages au détriment des professionnels.
	* Reconnaître et valoriser la notion de services écosystémiques rendu notamment par l'activité conchylicole.
	* Intégrer l'importance vitale des zones littorales (sanctuarisation) pour les productions primaires notamment dans leurs rôles sur les nourriceries, l'écosystème marin et pour la pérennité des productions conchylicoles et de pêche à pied (voire des baignade).
	* Afin de tenir compte des conséquences du changement climatique, adapter les documents réglementaires de gestion des espaces et d'urbanisme, de gestion des productions via le schéma des structures en conchyliculture ou des règles de gestion de la ressource à la pêche.



#### 2) Social et formation :

- Adapter les référentiels de formation concernant l'installation et les fonctions d'élus pour intégrer plus fortement :
  - \* les questions environnementales, RH et la communication afin que ce cela ne soit pas seulement des contraintes mais une exigence vitale et positive. Il s'agit d'aborder notamment : les enjeux et objectifs, la réglementation, les structures et acteurs, la responsabilité de la profession et des entreprises, les attentes sociétales, le recrutement, l'accueil en entreprise, les accords de branche et le paritarisme, la gestion des emplois et compétences, la gestion des procédures numériques, la communication métier, ...
  - \* Pour la gestion dématérialisée des navires et des équipages, s'assurer que tous les cas de figure sont bien pris en compte et sont opérationnels afin de répondre à la diversité des situations notamment en conchyliculture (rôle collectif).

#### 3) Construction et sécurité des navires et des infrastructures

- Adapter le cadre réglementaire de sécurité et de jauge des navires pour la pêche et les cultures marines afin de leur permettre d'installer les engins et installations nécessaires au changement énergétique, la gestion et la conservation des produits (froid-glace), la gestion des co, sous-produits et déchets. Il s'agit d'instaurer une règle de jauge de sécurité indépendante de la capacité de pêche, de travail des navires afin d'améliorer :
  - \* la consommation énergétique et l'impact carbone,
  - \* les conditions et la sécurité au travail,
  - \* la qualité des produits, des co/sous-produits,
  - \* l'image et l'attractivité des métiers,
- Préciser et adapter les **règles des ICPE** pour les installations portuaires, criées, les ateliers de marée et l'aquaculture afin de les rendre compatibles avec les installations liées :
  - \* à la transition énergétique : techniques et installations de gestion de l'eau, du froid et de production de la glace,
  - \* à la mise en œuvre d'une économie circulaire : gestion des emballages, co/sous-produits et déchets.

#### 4) Ressources et production

- actualiser les procédures et les fréquences de révision des règles et références en matière de gestion de l'espace, de la ressource et des pratiques. Il s'agit de tenir compte de l'évolution des connaissances sur les paramètres du milieu et de l'état de la ressource, le changement climatique et du niveau de la mer, l'évolution des techniques et moyens de production, de production d'énergie, de recyclage et de gestion des co/sous-produits et déchets.

#### 5) Organisations professionnelles

- Améliorer la **représentation professionnelle dans les instances de concertation** et de gestion des politiques environnementales et spatiales notamment en rééquilibrant la représentation des professionnels dans ces instances. Il s'agit d'éviter la surreprésentation numérique des autres usages et participants, en instituant une représentation relative par collège.
- Les organisations professionnelles voient évoluer les besoins de services à rendre à leurs ressortissants. Pour assurer ces nouvelles missions et compte-tenu de la dématérialisation des procédures, il apparaît nécessaire de **redéfinir leur rôle et leurs ressources** :
  - \* transfert par l'État des équivalents ETP « économisés » par le retrait de l'action d'appui assurée par l'État, à l'instar de ce qui a été réalisé au profit des EPCI en matière d'urbanisme ou de gestion de l'eau par exemple.



	* rechercher de nouvelles sources de financement via la fiscalité (Cf. les ressources des chambres consulaires), la contractualisation sous la forme de contrats d'objectifs, des prestations,
	- Définir un véritable <b>statut de l'élu</b> d'une structure professionnelle intégrant son indemnité, son remplacement dans son entreprise. Il s'agit également de développer une <b>formation</b> spécifique pour les élus afin de les conforter dans leurs missions (voir fiche Outil Formation)
	- Au même titre que les chambres consulaires, intégrer les Comités des Pêches et Conchylicoles dans les instances de concertation sous la responsabilité des préfets ou des EPCI par exemple dans les Plans Alimentaires Territoriaux ou pour l'élaboration des SCOTT dont les volets maritimes demeurent à ce jour quasi inexistants.
	- Permettre aux associations de garantie des achats de porter des <b>actions collectives</b> (au sens des fonds structurels UE) au profit de ses membres. L'objectif est d'améliorer le taux d'intervention du FEAMPA.
	- Revoir l'assiette de la redevance portuaire afin de tenir compte de l'évolution de la répartition des apports à quai et hors débarquement (route, import,).
	L'objectif est de conforter l'attractivité, la gestion du foncier et la performance des infrastructures en matière sanitaire, d'équipements, de gestion de l'énergie, de co/sous-produits et déchets, de gestion du froid,
Fiches:	Env2, 4, 5, 6 Soc1
	Eco2, 3, 4
	Gou1





Outil 6	Ingénierie Financière
Objectifs	Créer divers instruments financiers permettant d'accompagner la filière de façon pérenne pour faire face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels elle est confrontée.  Il s'agit de créer : - un fonds d'investissement et de garantie en fonds propres - une épargne de précaution dans les entreprises permettant de jeter les bases de : - un fonds de gestion des risques et des aléas - un fonds « Sélectivité » - un fonds d'accompagnement des entreprises dans la transition énergétique.
Constats	L'accompagnement de la filière vers le développement durable nécessite le développement d'instruments financiers compte-tenu du contexte :
	<ul> <li>- l'évolution de la structure et de la valeur des entreprises,</li> <li>- l'absence d'aide à la reprise des entreprises et à la construction de navires,</li> </ul>
	- l'importance croissante des valeurs immatérielles dans les entreprises (droits à produire, concessions,),
	- la concentration du secteur,
	- la présence structurelle de risques et aléas liés à la production en milieu naturel (par nature non assurables) amplifiée par les conséquences prévisibles du changement climatique en cours,
	- la perte de rentabilité à court terme consécutive à la mise en œuvre de dispositifs sélectifs à la pêche,
	- le surcoût des engins et procédés permettant de changer d'énergie, ou d'avoir recours à des matériaux biosourcés,
	Ces instruments financiers ont pour objectifs d'aider la filière à faire face à de nouveaux besoins :
	- mobiliser de plus en plus de fonds propres pour leurs investissements,
	- développer une épargne de précaution préalable à l'accès à un dispositif mutualisé des gestions des risques et aléas,
	- compenser la perte de rendement à court terme due à la mise en œuvre d'un procédé de sélectivité à la pêche,
	-atténuer le coût du passage à une énergie propre et à des matériaux bio-sourcés.
Actions	Pour répondre aux besoins évoqués plus haut, il faut créer des <b>instruments financiers spécifiques</b> qui nécessiteront évidemment une ingénierie fine et des <b>partenariats</b> à constituer : Profession, collectivités territoriales, État, Europe et des acteurs privés : banques, assurances,
	Ces instruments constituent les outils indispensables à la pérennité de la filière et culturellement nouveaux. Il est alors nécessaire d'organiser leur mise en œuvre autour de mesures incitatives (fiscales, bancaires,). Ces fonds répondent à 4 grands objectifs :



1) Fonds d'investissement et de garantie pour conforter les fonds propres des entreprises de façon permanente ou temporaire (quirats, reprise progressive ou « location avec option d'achat » par exemple). Ce fonds intervient lors de l'installation ou de la construction d'un navire. Il devra également servir à d'amorcer une épargne de précaution (voir ci-dessous) lors de l'installation ;

2) Fonds mutualisé de gestion des risques et aléas afin de permettre aux entreprises de faire face à des risques ou aléas interdisant momentanément la production ou la mise en marché, par la couverture de tout ou partie des charges fixes de l'entreprise.

Préalablement à la constitution de ce fonds, il faut inciter les entreprises à constituer **une épargne de précaution** (sous forme de provision pour risques) à articuler avec le niveau de fonds propres, la fiscalité et le financement bancaire afin de créer des conditions attractives de mise en œuvre.

3) **Dispositif financier** « **Sélectivité** » pour compenser la perte de rendement à court terme liée à la mise en œuvre d'engins plus sélectifs ainsi que le surcoût relatif des engins sélectifs pour les petits navires.

Ce fonds pourrait être alimenté pour partie par une cotisation prélevée sur le gain de rendement issu de l'amélioration des stocks à moyen terme après sélectivité.

4) Utiliser le **fonds de compensation de l'éolien** et si besoin le compléter par la création d'un **dispositif financier spécifique d'appui** pour accompagner la filière dans la migration énergétique en matière de R&D et d'équipement des entreprises, des navires et des infrastructures portuaires.

#### Fiches:

Env1, 4

Eco1, 4

Gou1

